

LA TRANSFORMATION DES ASSISES ÉCONOMIQUES DES RÉGIONS RESSOURCES DU QUÉBEC

**Approche systémique des perspectives de développement
des régions ressources dans le contexte actuel de la mondialisation**

**Sergieh F. Moussally
Économiste UQAC**

**Michel Fortin
Agent conseil**

Décembre 2001

...une nouvelle économie émerge depuis deux décennies à l'échelle planétaire. Elle est informationnelle parce que la productivité et la compétitivité des agents de cette économie (les firmes, les régions, les nations) dépend essentiellement de leur capacité à générer, traiter et appliquer une information efficace fondée sur le connaissance.

Manuel Cassel, *La société en réseau*, 1998

...la nouvelle sociale-démocratie prend en considération les limites de l'action de l'État, foncièrement non-informé, intéressé et manipulé par les groupes de pressions, capables d'exploiter de manière stratégique leurs informations privées pour promouvoir leurs intérêts, dans un marché politique opaque.

Marcel Boyer, *La performance économique du Québec*, CIRANO, 2001

... à un moment donné de l'histoire, il peut s'établir entre les unités régionales des variations significatives de revenus et de richesses, variations qui découlent tantôt de facteurs historiques, tantôt de facteurs aléatoires ou géographiques.

James M. Buchanan, Prix Nobel d'économie, 1986
Conférence prononcée à l'Institut économique de Montréal, octobre 2001

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ÉCONOMIE INFORMATIONNELLE ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RESSOURCES	4
▪ <i>La combinatoire stratégique du développement</i>	
▪ <i>La diversification du tissu industriel régional</i>	
▪ <i>L'autonomie décisionnelle régionale</i>	
2. LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT REVUE ET CORRIGÉE	10
▪ <i>L'approche conventionnelle ses concepts et ses mythes</i>	
▪ <i>L'inefficacité des interventions étatiques par petites doses</i>	
▪ <i>L'espace des échanges et l'organisation du temps</i>	
▪ <i>Les avantages concurrentiels des entités régionales</i>	
3. LE NOUVEL ESPACE INDUSTRIEL ET LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RESSOURCES	16
▪ <i>Les milieux de l'innovation et la dynamique spatiale</i>	
▪ <i>L'impact du nouveau paradigme technologique</i>	
▪ <i>La logique du réseau et le processus de l'innovation</i>	
▪ <i>Les possibilités concrètes de diversification des économies des régions ressources</i>	
3.1 Le blocage du potentiel de développement des régions ressources	21
4. UNE CONTRAINTÉ MAJEURE AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RESSOURCES : LE MODÈLE QUÉBÉCOIS	28
▪ <i>Définition du Modèle et de son fondement erroné</i>	
▪ <i>L'inefficacité des interventions régionales et le déclin des entités périphériques</i>	
5. CONCLUSION	33
▪ <i>La transformation institutionnelle, le développement des régions ressources et l'accroissement de l'efficacité de l'État québécois</i>	
BIBLIOGRAPHIE	34
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	49

1. L'ÉCONOMIE INFORMATIONNELLE ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RESSOURCES

L'avènement de ce qu'on appelle désormais l'économie informationnelle ouvre de nouvelles perspectives au développement des régions ressources, relevant des formations industrielles avancées comme le Québec.

Ces perspectives sont associées à l'émergence d'une nouvelle logique de répartition des activités et des réseaux des échanges dans l'espace.

Toute la hiérarchie qui ordonnait la configuration du mode d'articulation des régions selon leurs dotations en ressources et leurs avantages comparatifs, se trouve inversée en raison de l'émergence d'un nouveau paradigme technologique associé à la révolution technologique en cours.

Le passage des formations industrielles au stade de primauté de l'innovation et du progrès technologique de développement (Porter, 1992) a pour corollaire, l'émergence d'une nouvelle donne en matière de croissance et de développement des entités territoriales, intégrées dans le système mondial des échanges.

En effet, pour la première fois dans l'histoire des formations occidentales avancées, les entités régionales accèdent au statut d'opérateur économique remplissant des fonctions similaires aux firmes en matière de progrès technologiques, d'innovation, de création d'avantages concurrentiels et de réalisation des gains sur les échanges, avec le reste du monde.

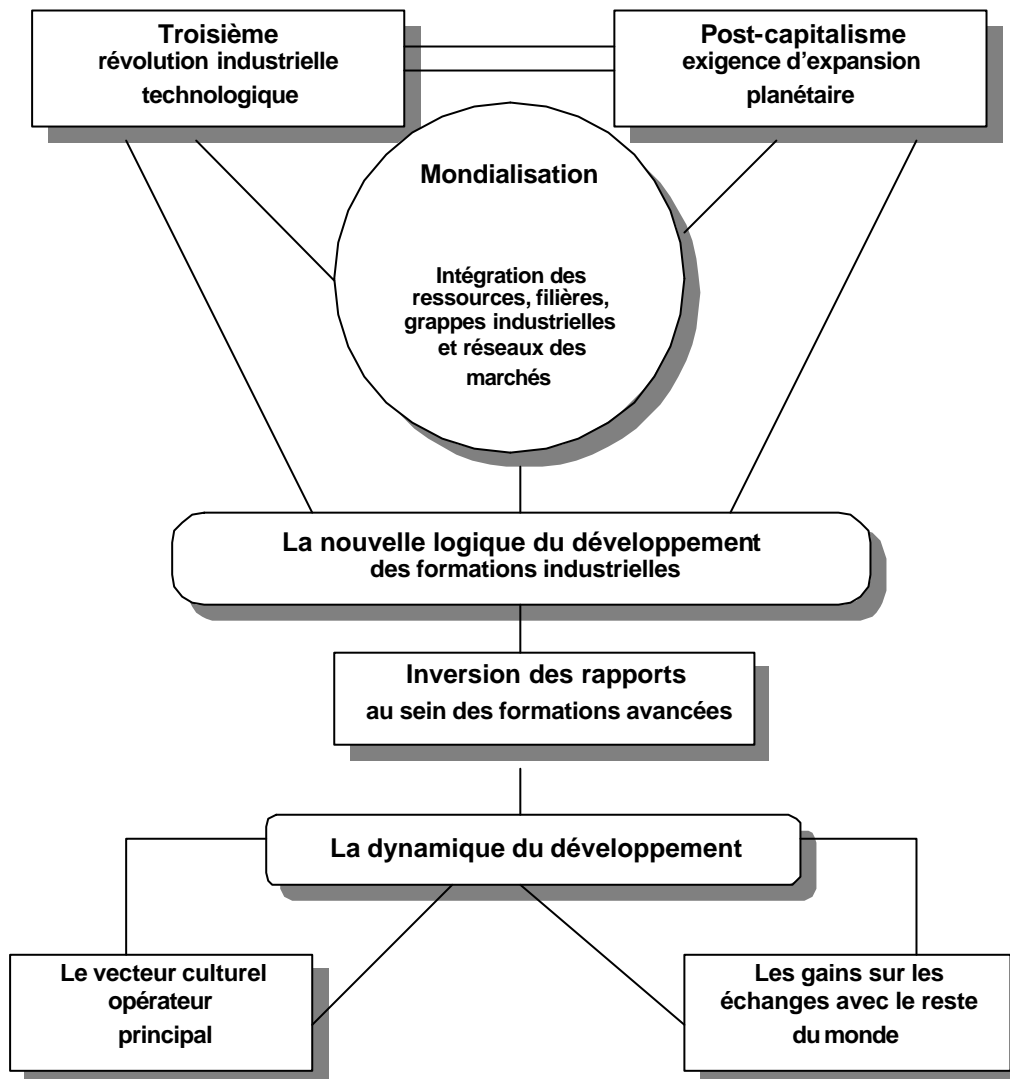
Ce qui différencie désormais le niveau de vie des populations réparties selon leur lieu d'appartenance socioculturel (les régions) ne relève pas de l'envergure physique ou démographique de leur territoire, ni de la dimension des ressources disponibles, ni d'une localisation favorable par rapport aux zones de concentration des marchés, voir des avantages comparatifs régionaux que les entreprises peuvent exploiter. Ces données ne constituent que des facteurs à l'émergence de toute impulsion soutenue de développement qu'une région peut réaliser.

La donnée déterminante et stratégique en matière de développement des entités territoriales (régions) relève d'une combinatoire, intégrant les composantes du triptyque suivant :

1. Une efficacité du dispositif institutionnel qui encadre les activités et les ressources d'une entité régionale. Cette efficacité est mesurée par la pertinence des objectifs, des moyens et de la stratégie de cette entité.
2. La capacité de cette entité à s'insérer dans les réseaux mondiaux des échanges et / ou à accéder à un marché de grande envergure lui permettant de faire valoir sa compétence distinctive dans l'emploi de sa dotation en ressources. Ou des ressources qu'elle peut acquérir par apprentissage (technologique), échanges ou alliances stratégiques.
3. Une aptitude à attirer, générer, exploiter, diffuser et renouveler sous forme de flux ou de stock de l'information (savoirs) utilisables à tous les niveaux du processus productif (gestion, fabrication, mise en marché, distribution et service après-vente).

FIGURE 1

La mondialisation et le développement des formations industrielles avancées



Source : S. F. Moussally, DSEA, UQAC, mai 2000.

Toute l'histoire des *succes stories* en matière de développement des entités périphériques caractérisées par une multiplicité d'handicaps initiaux en termes de localisation par rapport au marché de dotation en capital, ou en infrastructure industrielle, de retard technologique et de dualisme de la base industrielle — comme c'est le cas de l'ensemble des régions du Moyen-Nord. La nouvelle théorie spatiale, démontre à l'évidence que le vecteur déterminant en matière de bifurcation vers une trajectoire soutenue de développement est d'ordre institutionnel relatif à la capacité décisionnelle des entités régionales d'exploiter les leviers de la mondialisation.

Le développement spectaculaire des régions périphériques du *Sun Belt* américain qui s'étend de la Californie à la Caroline-du-Nord, en passant par Dallas (Texas), la Floride ou Austin, présente des traits communs avec l'émergence de pôles mondiaux de compétitivité technologique localisés dans les régions périphériques comme Munich, Parme (Italie), Singapour, HongKong ou Osaka.

Ces pôles constituant les centres moteurs de l'économie informationnelle globale, forment une toile ouverte (Castell, 1998) à toute entité territoriale disposant d'une **capacité autonome** à intégrer les réseaux mondiaux, en raison de son efficacité stratégique à faire valoir sa compétence distinctive.

Par conséquent, toute problématique du développement des régions ressources au Québec se pose en termes de transformation institutionnelle permettant à ces régions d'exploiter les leviers de la mondialisation en vue de diversifier les assises économiques et la réalisation de gains sur leurs échanges avec le reste du monde.

Dans une perspective systémique fondée sur la théorie moderne de localisation des activités dans l'espace, nous proposons d'exposer les données suivantes qui ont une valeur de postulat relativement à la problématique du déclin économique, social et démographique des régions périphériques du Moyen-Nord québécois :

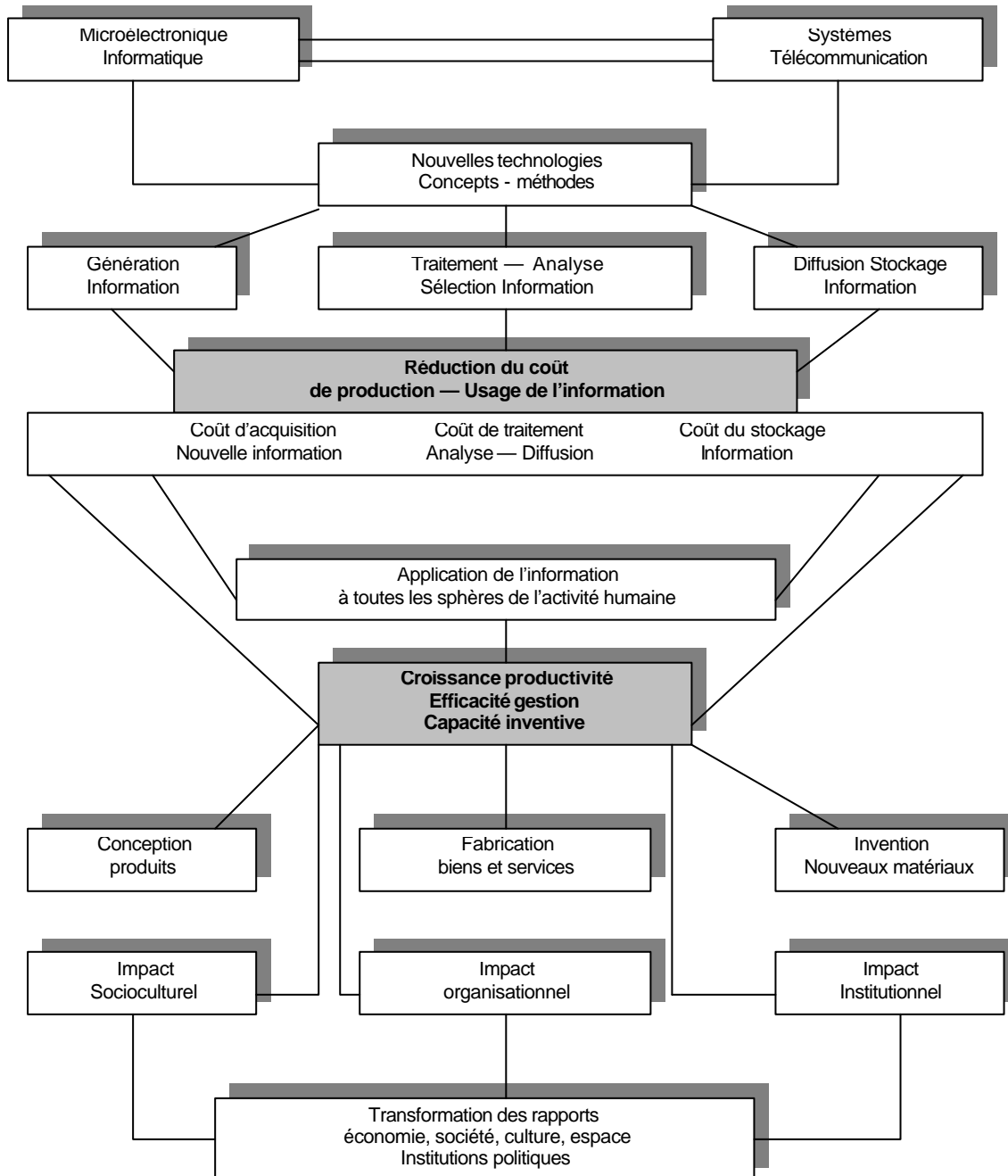
- Dans son essence et son contenu, toute trajectoire de développement d'une régions ressources, implique la diversification du tissu industriel à travers deux modalités distinctes :
 - ❑ la création de grappes industrielles associées aux filières des ressources primaires disponibles (agroalimentaire, forestière, métallique, énergétique, etc.);
 - ❑ la localisation d'activités intensives en capital-technologie, savoir-faire, information, relevant de réseaux mondiaux et / ou de grappes transnationales (Graham, Ghoshal, 1996).

- Cette diversification ne peut se réaliser que dans le cadre d'une transformation institutionnelle allouant à l'entité régionale son autonomie décisionnelle et les moyens requis pour déployer toute stratégie de transformation conduisant à une trajectoire soutenue de développement.

Cette condition nécessaire à toute bifurcation sur la trajectoire du déclin que connaît l'ensemble des régions ressources depuis plus d'une décennie (1987-2000), devient suffisante par l'instauration d'une instance décisionnelle régionale représentative des forces socioéconomiques de la région et qui disposerait des moyens budgétaires et réglementaires requis à toute stratégie de reconversion

FIGURE 2

**Le nouveau paradigme technologique de l'information
Troisième révolution industrielle 1980-2001**



Source : S.F. Moussally, septembre 2001.

- La contrainte principale au développement des régions périphériques, ne réside pas dans les «handicaps» et les conditions socioéconomiques initiales de ces régions. Elle réside dans la combinaison de trois données qui relèvent de ce qu'on qualifie le **Modèle québécois de gestion des ressources publiques et d'encadrement des activités économiques et des échanges** soit :
 - ❑ l'inefficacité des instruments et des moyens utilisés pour susciter une dynamique autonome de développement;
 - ❑ le caractère erroné des concepts qui orientent l'intervention étatique en matière régionale;
 - ❑ l'incohérence et le caractère contradictoire du discours étatique à propos de sa fonction comme promoteur du développement opérant selon un paradigme de gains par «petites doses» sans portée réelle sur la donnée structurale des économies régionales.

L'hypothèse de départ comporte les propositions suivantes :

1. L'émergence de l'économie informationnelle qui régit les activités productives à l'échelle planétaire, ouvre des perspectives concrètes au développement des régions ressources qui disposerait des atouts suivants :
 - une dotation appropriée en ressources naturelles et énergétiques répondant aux besoins d'expansion, reconversion, diversification de la base industrielle ;
 - une capacité d'adaptation de la force de travail et des ressources humaines aux nouvelles méthodes de production incorporant l'innovation et le progrès technologique (capacité d'apprentissage) ;
 - l'accessibilité aux réseaux mondiaux des échanges, des biens, des services, du capital, du savoir-faire et des flux technologiques.

Ces conditions nécessaires à l'exploitation des leviers de la mondialisation comme vecteur d'accessibilité à toute trajectoire de développement, impliquent la condition suivante :

- l'efficacité du dispositif institutionnel régional à déployer une stratégie appropriée de bifurcation utilisant sa capacité décisionnelle autonome et appuyée par des instruments et de moyens appropriés (budgétaires, réglementaires, etc.).

Ainsi, la disposition du statut d'opérateur économique autonome constitue la condition *per quem* de toute impulsion durable de développement, fondée sur l'effet de synergie réalisable sur le plan territorial.

2. La seconde proposition attribue au *Modèle québécois* la causalité du déclin que toutes les régions ressources connaissent depuis la publication du rapport Higgins, Martin, Raynauld (1970), suivi par le rapport Gendron (1980).

Dans ses concepts erronés, ses modalités d'intervention inefficaces, ce modèle constitue un dispositif dysfonctionnel en matière de gestion des ressources publiques et de création d'impulsions de développement. Sa transformation, ou sa mise au rancart, constitue la seule alternative de dépassement d'un discours vieilli, usé et dépassé d'appauvrissement du Québec, selon l'économiste Marcel Boyer.

3. Finalement, la proposition associant la dynamique spatiale des réseaux et des grappes met en évidence les conditions requises à la création d'une base de l'offre sur le plan régional. Cette base requiert des ressources et des moyens que trois régions nordiques disposeraient en récupérant leurs ressources fiscales soit :

- le surplus fiscal net de 604 millions\$ que le *Trésor québécois*¹ réalise annuellement (différentiel entre le total des recettes et des dépenses budgétaires du Québec dans la région);
- la part légitime de la rente sur les ressources publiques de la région, que les firmes réalisent en exploitant le potentiel forestier, minier, hydraulique de la région. Nous estimons à 400 millions\$ au minimum la part de la rente sur les ressources qui échappe au *Trésor québécois* et que les régions périphériques disposeraient par année selon *l'article 92 de l'AANB* et la *Loi constitutionnelle de 1982*, attribuant la rente des biens publics aux populations des régions qui disposent du patrimoine collectif.

Un organisme régional disposant de moyens budgétaires de l'ordre de 1 milliard\$ par an, assujéti à la norme de l'imputabilité démocratique, serait le dispositif approprié de transformation dépassant par son efficacité et sa souplesse, les inerties, les rigidités et les contradictions fonctionnelles de la technostructure étatique, incapable de saisir le contenu de la problématique des régions ressources et d'inverser la trajectoire du déclin que ces régions connaissent.

Mais avant d'aborder ces trois volets, une mise au point concernant les mythes qu'entretient le positivisme académique à propos des régions ressources et de leurs handicaps soit :

- le mythe de la PME et du développement par le bas comme un vecteur de transformation ;
- le mythe du dynamisme de l'entrepreneuriat individuel comme cause du déclin ou du développement régional ;
- le mythe des avantages comparatifs comme base au développement des régions ressources dans le contexte mondial de la compétitivité.

1. L'estimé du surplus fiscal réalisé par le Trésor québécois en 1999 incluant la part des régions des transferts du fédéral, moins leur part dans la dette publique se présente ainsi:

Saguenay—Lac-St-Jean (1 933,9 G\$ - 1 607 G\$)	326,9 M\$
Cote-Nord (808,1 M\$ - 633,1 M\$)	175,0 M\$
Abitibi- l'emiscamingue (1 020,1 G\$ - 917,8 M\$)	102,3 M\$
Total du surplus fiscal net	604,2 M\$ / an
Plus la rente sur les ressources recuperable	400,0 M\$
Total	1 004,2 G\$

Source : Estimé de S. F. Moussally à partir des *Comptes économiques du Québec*.

2. LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT REVUE ET CORRIGÉE

La confusion qu'entretient la dégradation positiviste en matière de développement régional engendre des approches erronées et inconsistantes de la problématique des régions ressources du Québec. Dans le contexte actuel de la mondialisation caractérisé par l'accessibilité des entités territoriales au statut d'opérateur économique, assujetti aux exigences de la compétitivité et de l'efficacité, la pensée dominante au Québec en matière de développement, procède d'une tautologie erronée comportant trois mythes distincts :

1. Le premier mythe est celui du rôle déterminant attribué à l'entrepreneuriat individuel en matière de création de toute impulsion territoriale de croissance et de développement. La problématique des régions ressources découle du faible niveau de dynamisme de l'entrepreneuriat individuel — ou sociocommunautaire — attribuable à l'emprise qu'exerce les grandes firmes dans ces régions — ou aux avantages qu'offre la fonction publique.
2. Le second mythe est celui qu'impose la loi des avantages comparatifs en matière de spécialisation industrielle des régions, selon les possibilités compétitives de leur dotation en ressources et leur localisation dans l'espace des échanges, mesurée selon leur proximité par rapport aux zones de concentration du marché.
3. Finalement, le mythe déterministe de l'existence d'une hiérarchie fonctionnelle de répartition des activités dans l'espace définissant les limites et le contenu de toute stratégie de diversification de la base industrielle d'une région ressources.

Les études effectuées au Québec en matière de développement régional depuis la publication du rapport Higgins, Martin, Raynauld en 1970, suivi par le *Québec des régions* de François Gendron, reproduisent à l'unisson ces mythes générés et entretenus par les milieux académiques. La technostructure étatique y trouve la base de son incapacité à saisir le fondement de la problématique des régions, en intégrant ces mythes à ses programmes d'intervention parcellaires et inefficaces.

C'est ainsi que les stratégies mises en œuvre en matière de développement des régions ressources au Québec, reposaient sur un postulat attribuant à des facteurs d'ordre interne (endogène) la causalité de la trajectoire du déclin de ces régions. Les données suivantes sont évoquées pour expliquer l'entropie économique :

- un retard d'adaptation des PME aux nouvelles technologies de production et de gestion ;
- une déficience ou un manque de dynamisme de l'entrepreneuriat individuel ;
- une tendance lourde de baisse des avantages comparatifs associé à l'épuisement de la dotation en ressources (minières, forestières) résultant de l'activation de la compétitivité mondiale et / ou l'émergence de nouvelles sources d'approvisionnement en ressources primaires ;
- une exigence de spécialisation selon la dotation favorable en ressources, interdisant toute diversification industrielle le long des filières liées aux produits primaires ou énergétiques en raison de deux contraintes :
 - ❑ la contrainte de la disponibilité très limitée de la force de travail spécialisée présente dans les régions ressources en raison des défaillances du mécanisme de formation et de reproduction de ressources humaines spécialisées ;
 - ❑ la contrainte coût de transport vers les zones des marchés qui limiterait le différentiel entre le coût de production et le prix des produits livrés au marché de destination.

Sur un autre plan, une insuffisance de l'infrastructure technico-industrielle et scientifique, limite sévèrement l'implantation d'activités intensives en savoir et / ou impliquant l'emploi de ressources humaines qualifiées ou spécialisées.

De ce fait, toute impulsion de développement réalisable selon une perspective pragmatique, tenant compte des handicaps fonctionnels des régions, ne peut se réaliser que dans le cadre d'une combinatoire associant les éléments suivants :

- le renforcement et la stimulation de l'entrepreneuriat régional individuel ;
- l'intervention ciblée de l'appareil étatique (fiscalité, subventions, etc.) pour consolider les PME existantes, ou / et stimuler la création de nouvelles firmes comme le programme de la *Vallée de l'aluminium* au Saguenay. L'application du concept étriqué du développement par le bas sert de cadre à des programmes confus d'intervention ;
- l'application d'une pragmatique de progrès par «petites doses» sert d'alibi à la contrainte budgétaire, limitant la capacité instrumentale effective (réelle) de l'intervention de l'appareil étatique. Les gains à la marge sont érigés comme une panacée par rapport à l'ampleur du déclin prévisible en l'absence de l'intervention étatique.

Plusieurs économistes ont démontré la caractère erroné du concept positiviste du développement résultant de l'approche par « petites doses » Le concept techno-utilitaire à la base de cette approche est considéré par Hassan Ozbekhan un spécialiste de la planification stratégique, comme la cause principale du « fouillis » en matière de création de toute impulsion de développement.

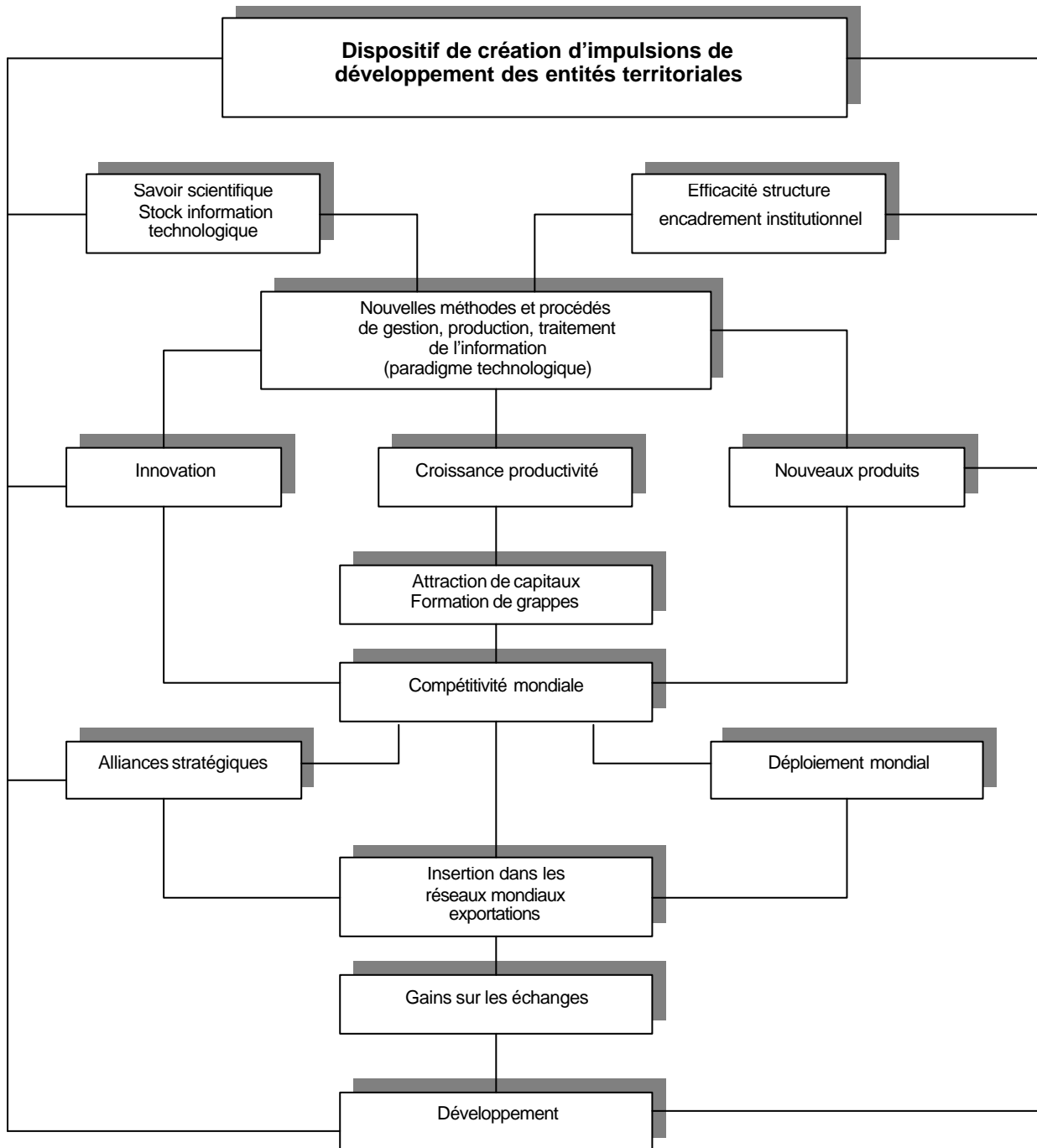
...ce n'est que récemment que l'on a compris que les formations industrielles ont mis l'accent sur les résultats immédiats, sans tenir compte des conséquences. L'habileté à atteindre des résultats par petites doses semble s'être révélée très coûteuse, puisque les conséquences de ce succès ont créé une situation qui est définie comme un fouillis mondial.¹

La dynamique du développement relève de la qualité du stock en capital information disponible au niveau d'une entité régionale comme le montre la figure 3 à la page suivante.

1. H. Ozbekhan, La planification prospective, in *Actualité économique*, 1976.

FIGURE 3

Processus de création d'impulsions



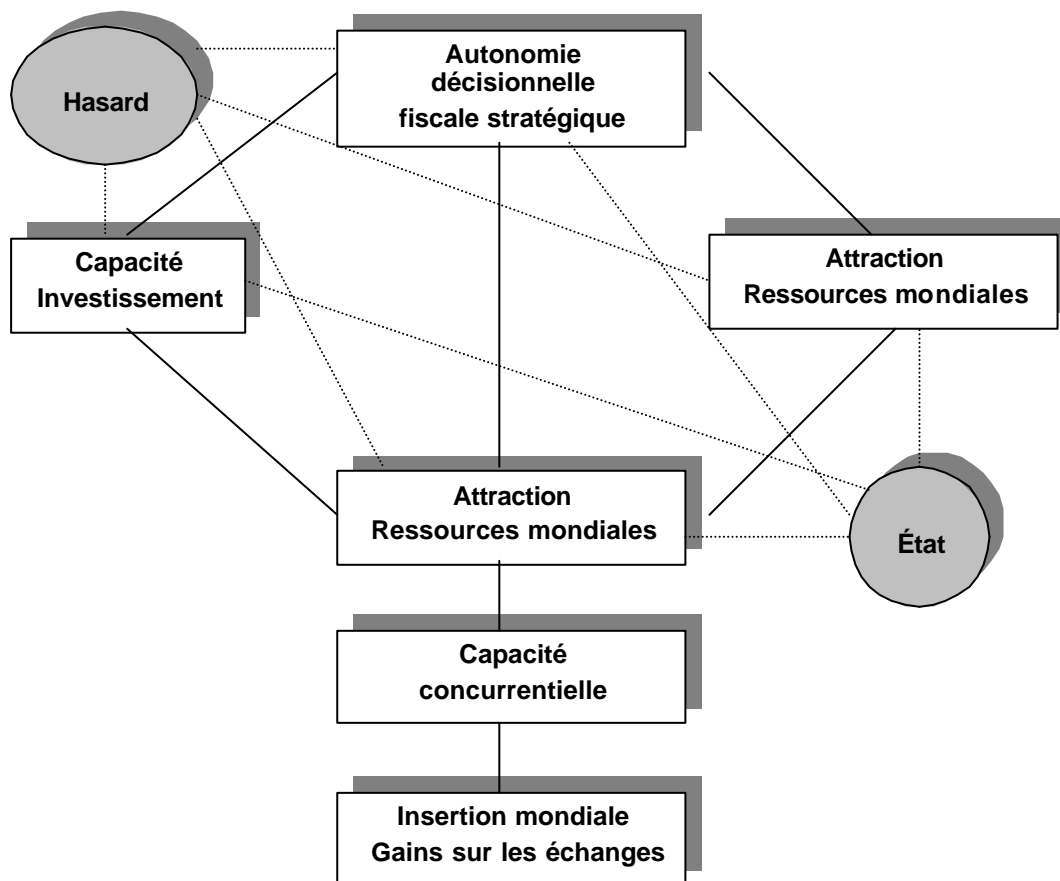
Source : S. F. Moussally, septembre 2001.

La nouvelle approche en matière de développement des entités régionales (Graham, Bartlett, Dunning, 1996) inverse le rapport de causalité entre le dynamisme des entreprises et la compétitivité des régions. Toute impulsion de développement visant à diversifier la base économique des régions rurales, requiert l'inversion de ce losange à travers une combinatoire associant les vecteurs suivants :

- l'autonomie décisionnelle et budgétaire des régions permettant leur accessibilité au statut d'opérateur économique disposant des ressources budgétaires autonomes pour financer toute stratégie de diversification;
- la mise en place d'équipements et de l'infrastructure requise pour la création d'une grappe industrielle regroupant des activités en amont et en valeur des produits primaires;
- la création d'avantages concurrentiels régionaux favorisant l'intégration des grappes régionales dans les réseaux mondiaux des échanges;
- l'attraction d'entreprises à la recherche d'opportunités favorables de localisation, associées à un créneau industriel spécifique.

FIGURE 4

**Processus de création d'avantages concurrentiels
d'une région périphérique rurale**



Source : S. F. Moussally, adaptation du modèle de Porter, 2001.

La théorie moderne du développement (Ghoshal, Graham, Porter, Castell) démontre le caractère erroné des mythes exposés ci-haut, en raison des données suivantes :

- dans le contexte actuel de la mondialisation et l'émergence de l'économie informationnelle, les «handicaps» des régions ressources périphériques, peuvent être transformés en atouts à leur développement comme le montre les réussites régionales observées dans le monde occidental depuis plus de deux décennies;
- la transformation qu'introduit le nouveau paradigme technologique fondé sur les technologies de l'information et leur mobilité dans l'espace, modifie radicalement la logique de localisation des activités, des firmes et des grappes industrielles dans l'espace;
- l'aptitude d'une entité régionale à localiser des activités intensives en valeur-ajoutée et réaliser des gains sur ses échanges avec le reste du monde, relève essentiellement de sa capacité compétitive dans l'espace mondial des échanges. Cette capacité n'est pas liée à l'entrepreneuriat individuel ou au dynamisme des PME : elle découle de la pertinence de la stratégie de création de réseaux de firmes (ou de grappes industrielles) liées à la dotation initiale en ressources naturelles d'une part, l'insertion de la région dans les réseaux mondiaux des échanges, d'autre part.

«...dans la société en réseau et contrairement à l'approche classique, l'espace des échanges organise le temps.» écrit Manuel Castell¹, pour mettre en évidence le rôle des réseaux et de leur connectivité dans la création de toute impulsion régionale de développement.

La dynamique des entités régionales insérées dans le système mondial des échanges, procède d'un dispositif intégré d'interaction associant les composantes suivantes :

- les technologies nouvelles de production, distribution, gestion, traitement et diffusion de l'information;
- l'espace des échanges, des biens, des services, des flux, du savoir, de l'information et du capital qui relie toute entité territoriale au reste du monde;
- le temps associé aux cycles de production, de distribution et de renouvellement des ressources productives spécialisées;
- les institutions d'encadrement et d'orientation des opérateurs socioéconomiques localisés dans un territoire donné : les régions considérées comme lieux de référence différenciés par leur culture et les valeurs dominantes associées à cette culture.

La nouvelle logique spatiale de localisation des activités découle des effets du nouveau paradigme technologique et s'exprime selon une dialectique de deux catégories d'espaces :

- l'espace des flux qui ordonne la répartition fonctionnelle des activités selon les réseaux des échanges;
- l'espace des lieux qui différencie les entités territoriales selon leur capacité compétitive et leur efficacité stratégique à créer, localiser des réseaux d'une part, s'insérer et faire partie de réseaux mondiaux, d'autre part.

1. Manuel Castell, *La société en réseau*, Fayard, 1998.

Par conséquent, la dynamique du développement de l'espace n'est plus l'apanage de la firme individuelle quelque soit sa taille, son niveau d'efficacité, sa capacité technologique, ses effets d'impacts ou des réseaux de connectivité.

Comme le montrent Ghoshal et Bartlett¹ la grande firme, tout comme la PME, se constituent elles-mêmes en réseau d'activités illustrés par le concept de chaîne de valeur, ou les différentes activités peuvent se localiser dans les régions différentes. L'entreprise dans l'économie en réseaux, puise son efficacité en s'intégrant dans un réseau de firmes opérant à l'échelle nationale ou mondiale. Ce qui signifie qu'à toute fin pratique, la capacité productive des entreprises et leur aptitude à augmenter leur productivité relèvent des synergies, économies d'échelle externes (gains) que leur procurent les lieux de localisation de leurs activités.

À l'inverse de l'approche conventionnelle définissant la dynamique d'une région selon l'efficacité des firmes et des industries localisées dans cette région, la nouvelle donne en matière de développement associe le niveau de productivité des firmes et des industries aux propriétés stratégiques des lieux de localisation de leurs activités. Comme le montre la théorie moderne de localisation, la ligne de démarcation qui différencie l'entreprise de l'entité régionale est celle qui différencie la productivité de la compétitivité.

Dans le contexte de l'économie informationnelle globale caractérisée par la primauté du progrès technologique en matière de développement, les entités régionales sont assujetties à la loi de la compétitivité en matière de réalisation de gains sur leurs échanges avec le reste du monde.

Ces gains constituent à toute fin pratique, la condition *per quem* à la création de toute impulsion de développement (condition nécessaire). Ils relèvent de la pertinence des stratégies et de l'efficacité des moyens qu'utilise l'opérateur institutionnel régional pour insérer les industries, les firmes et les ressources territoriales dans les réseaux mondiaux en raison des avantages concurrentiels résultants des données suivantes :

- La base technologique des activités et des industries régionales incluant les ressources humaines requises à l'innovation et le progrès technologique et / ou la rétro-ingénierie des procédés, méthodes et techniques externes par assimilation-apprentissage. L'articulation de la science, de la technologie, de la gestion et de la production dans un ensemble de complémentarité définit la capacité technologique d'une entité régionale (système STIS) selon Hall.

Les régions ressources, tout comme les grandes concentrations urbaines, peuvent parfaitement disposer d'une base de l'offre fondée sur les technologies avancées, en déployant des moyens et une stratégie appropriée à cette fin.

La fonction apprentissage fait partie intégrante de toute stratégie de formation d'une base technologique de l'offre permettant de localiser des activités intensives de valeur-ajoutée.

- La seconde donnée requise à la création et l'exploitation des avantages concurrentiels pour une région, réside dans son accessibilité directe à un vaste marché intégré et riche. C'est le cas du marché continental pour les régions ressources.
- Le troisième facteur de compétitivité réside dans le différentiel entre le coût de production des produits régionaux (directs, indirects, redevances, impôts, coût de l'énergie) et le prix du marché de destination. Le profit potentiel réalisable sur les coûts de production ne peut se maintenir ou compenser un déficit technologique. Une stratégie de domination par les coûts doit se déployer à partir du paradigme technologique.

1. Bartlett, Ghoshal. *Organization Theory and Multinational Corporation*, 1993.

3. LE NOUVEL ESPACE INDUSTRIEL ET LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGION RESSOURCES

Un éclairage de la logique qui sous-tend le nouvel espace industriel qu'engendre la mondialisation, permet de rendre compte des possibilités concrètes qui se présentent aux régions ressources du Québec dans le contexte actuel. Des auteurs ont mis en évidence les effets d'impact dans l'espace du nouveau paradigme technologique issu de la révolution en cours soit :

1. Le rôle déterminant de l'information en matière d'efficacité et de compétitivité des entités territoriales intégrées au système mondial des échanges ;
2. L'inversion de la relation entre les flux de l'information et le progrès technologique qui caractérisait la phase industrielle du développement qui remonte à 1787 (machine à vapeur). Désormais, le progrès technologique détermine la capacité des entités spatiales à générer des flux du savoir, de l'innovation et de l'information, requis à la croissance de la productivité du capital-travail et la maîtrise des forces de la nature.

En d'autres termes, l'information à la base de la croissance de la productivité et de l'efficacité, constitue à la fois un *input* (intrant ou force productive) et un *output* extrant (produit), requis pour générer l'innovation et le progrès technique.

3. L'accessibilité de l'information à la fonction de ressource productive primordiale, omniprésente dans l'ensemble des activités humaines (économique, scientifique, socioculturelle, biologique et institutionnelle) modifie radicalement les modalités du développement des industries, des entreprises et des entités spatiales (les régions).

La capacité des opérateurs économiques à réaliser des gains sur leurs échanges avec le reste du monde, relève désormais de leur aptitude à acquérir, générer, appliquer et renouveler, des flux continus et diversifiés de l'information efficace.

De ce fait, les contraintes qui délimitaient le potentiel de développement des régions ressources périphériques, perdent leur poids à titre d'entraves à la localisation d'activités de transformation et des services intensifs en valeur-ajoutée. En raison de la densité, la qualité et la diversité des flux de l'information incorporés dans les produits et les services que ces régions ressources périphériques peuvent fournir.

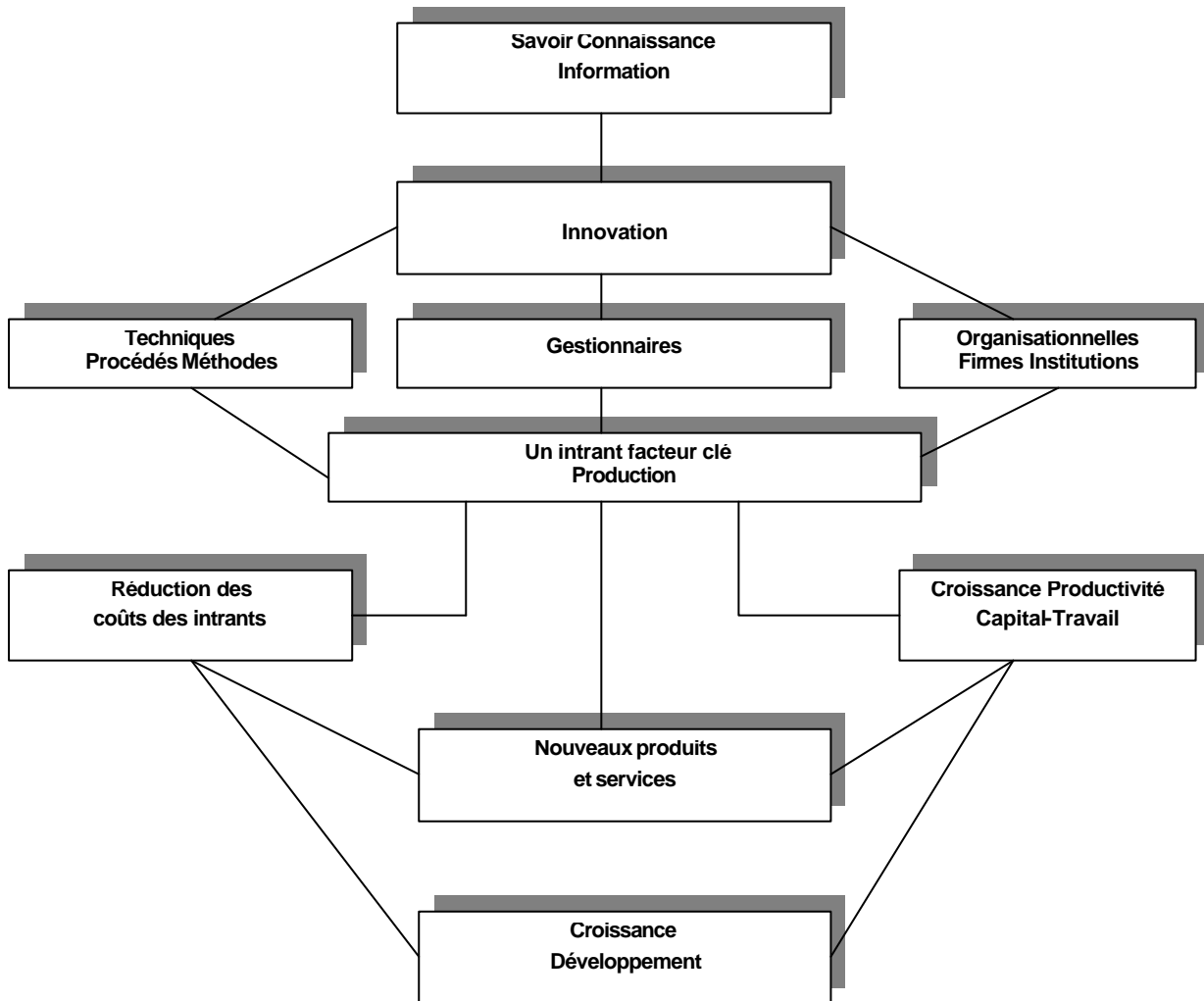
Ainsi les «handicaps» qui caractérisaient les régions ressources durant la phase industrielle du développement achevée en 1980, peuvent être largement compensés, voir annulés, par les synergies découlant de l'application des nouvelles technologies de l'information à tous les stades des processus de production, commercialisation, service après vente, etc.

Aucune composante de la chaîne de valeur des firmes ou des entités territoriales ne peut échapper à l'emprise du progrès technologique et les gains de productivité qu'il suscite.

4. La caractéristique fondamentale du nouveau paradigme technologique qui différencie radicalement l'économie informationnelle actuelle de la phase industrielle précédente, réside dans le fait que la logique en réseau du processus informationnel, permet de structurer le processus non-structuré de l'innovation. Cette dernière devient un sous-produit de l'interaction entre le savoir, la dynamique socioculturelle et institutionnelle et les technologies de traitement et d'analyse de l'information.

FIGURE 5

Le nouveau paradigme technologique de l'information



Source : S. F. Moussally. Schéma adapté selon la définition de M.Castell, 1998.

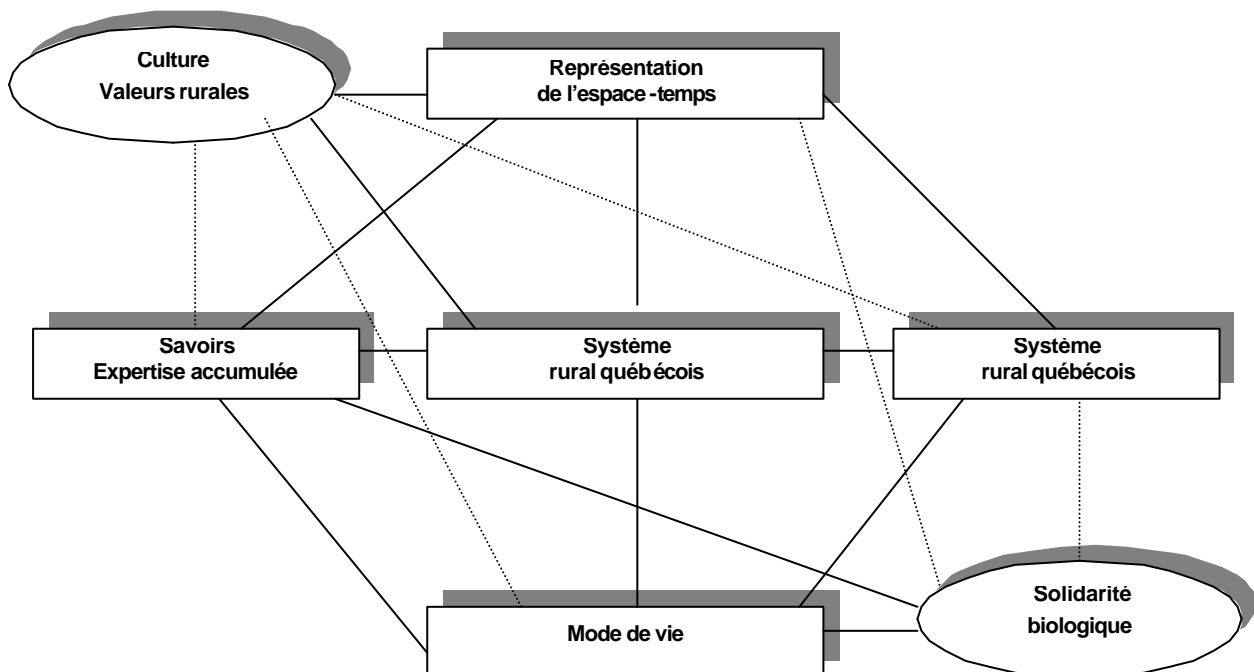
Toute la dynamique innovatrice des firmes japonaises en électronique, robotique, nouveaux matériaux, optique et informatique s'explique par la mise en réseau de combinatoires de savoir, flux diversifiés d'information et formes coopératives d'organisation de gestion.

Par conséquent, si la circulation des flux de l'information engendre un coût non-lié à la distance physique, les régions ressources insérées dans des réseaux informationnels, peuvent désormais localiser des technopoles et des milieux de l'innovation (Bell, Maillat, 1986), au même titre que les grandes concentrations industrielles ou urbaines. Avec trois avantages de localisation additionnels opérant comme facteurs attractifs des industries de pointe :

- une disponibilité des ressources primaires et de l'énergie ;
- un coût de reproduction de la force de travail moindre que les concentrations urbaines (logement, nourriture, transport, loisir) ;
- une qualité de vie (environnement semi-urbain) illustrant un avantage de localisation attribuable à un retard dans les trois effets de la concentration urbaine : l'encombrement, la pollution et la dégradation des services publics (transport, sécurité, etc.).

FIGURE 6

Les composantes systémique de la ruralité
(agricole, forestière, côtière du Saint-Laurent)



Source : S. F. Moussally, *Crise de la ruralité et appauvrissement du Québec*, 2001.

5. D'autre part, le trait caractéristique du nouvel espace industriel fondé sur le paradigme technologique, réside dans la capacité des organisations et des institutions territoriales à transformer leur mode d'articulation.

L'autonomie décisionnelle des régions devient une possibilité réalisable sans affecter les assises institutionnelles de l'ensemble national. Les technologies de l'information permettent à la fois l'élargissement du degré de liberté des entités territoriales et d'accroître simultanément le pouvoir de contrôle de l'appareil étatique central.

Cette modalité de gestion décentralisée est à la base des gains d'efficacité des firmes multinationales ayant adopté la forme décentralisée de gestion, pour accroître leur efficacité et leur compétitivité. Les institutions étatiques peuvent accroître leur efficacité dans l'emploi des ressources publiques en procédant à cette transformation. La théorie moderne de l'organisation étatique confirme cette donnée (Rawls, Buchanan, 1999).

En résumé, si la dynamique du développement des régions ressources requiert leur insertion dans les réseaux mondiaux des échanges et la transformation de leurs assises industrielles, le nouvel espace industriel mondial organisé en toile ouverte à toute entité apte à affronter les exigences de la compétitivité et de l'efficacité, permet désormais la localisation d'activités intensives en technologies dans les régions ressources périphériques.

Deux catégories d'activités peuvent être envisagées dans l'espace nordique québécois qui s'étend de l'Outaouais à la Côte-Nord, en passant par le Lac-St-Jean, le Saguenay et Charlevoix :

- la formation d'un green belt technologique, intégrant toutes les activités liées aux filières forestière, minière, énergétique et agroalimentaire. La stratégie de reconversion impliquerait la formation de réseaux (grappes industrielles) et l'insertion des firmes régionales dans des réseaux mondiaux (coopération, alliances stratégiques, participations croisées, copropriété, etc.) ;
 - la localisation d'industries et activités en technologies non liées aux filières ressources, à travers une stratégie créatrice d'avantages concurrentiels de localisation de ce type d'activités.
6. Finalement, la compétitivité d'une entité régionale dépend de la capacité des institutions décisionnelles (politiques) régionales à orienter, coordonner et stimuler la propension au développement des entreprises et des opérateurs régionaux.

Les structures d'encadrement des activités productives et de renouvellement des ressources humaines assument une fonction critique en matière de création de toute impulsion de développement.

Pour récapituler, la dynamique du développement des régions ressources dans le contexte actuel de la globalisation des marchés, s'identifie avec la capacité de création d'avantages concurrentiels opératoires sur les réseaux mondiaux des échanges.

Cette capacité découle d'une combinatoire d'éléments définissant la base de l'offre et la capacité technologique d'une région. La création de réseaux internes d'échanges générant des synergies continues, constitue le cœur de toute impulsion territoriale de développement.

Dans le contexte québécois, les régions ressources disposent de toutes les données requises à leur développement, selon les perspectives qu'offre la dynamique de l'économie informationnelle constituée en réseaux.

La seule contrainte qui bloque leur accessibilité à toute trajectoire de développement, réside dans leur statut institutionnel qui subordonne leur orientation et leur dynamique au dispositif étatique de décision.

L'hypothèse que nous formulons, définit l'aptitude au développement des régions ressources en fonction d'une transformation institutionnelle allouant une autonomie décisionnelle et des moyens appropriés que ces régions peuvent déployer pour rompre avec la trajectoire du déclin qu'elles connaissent depuis deux décennies.

Le déclin et l'entropie de ces régions sont attribuables aux multiples déficiences du dispositif qui oriente l'intervention de l'État sur le plan régional. Ce dispositif découle de ce qu'on qualifie le *Modèle québécois*.

Il cumule à la fois un fondement conceptuel erroné et une vision dépassée du mode de développement dans le contexte de la mutation technologique actuelle.

3.1 Le blocage du potentiel de développement des régions ressources

Pour rendre compte des déficiences du *Modèle québécois* relativement au blocage des possibilités concrètes de croissance économique des régions ressources du Québec, une analyse comparative du potentiel de développement que ces régions peuvent réaliser en raison de l'émergence d'une logique nouvelle de localisation des activités dans l'espace induite par la mondialisation d'une part, la trajectoire continue de déclin que ces régions connaissent, d'autre part.

Ainsi, le potentiel de développement des entités régionales dans le cadre de l'économie informationnelle, relève de deux vecteurs soit :

1. Les avantages absolus de l'entité institutionnelle (politique) qui intègre ces régions, se traduisant par la création d'avantages concurrentiels opératoires à l'échelle mondiale.

Le mécanisme interactif du losange établi par Porter, fournit une description du processus de création d'avantages concurrentiels selon les propriétés de l'économie nationale et le dispositif de gestion des activités productives.

Les composantes régionales peuvent exploiter ces avantages pour faire valoir leur compétence distinctive dans l'emploi de leurs dotation en ressources.

2. La capacité compétitive des entités régionales relativement à leur aptitude autonome à déployer des stratégies opérant selon deux plans distincts :
 - constituer une base de l'offre permettant d'attirer des ressources mobiles à l'échelle mondiale à la recherche d'opportunités favorables de localisation ;
 - faire valoir une compétence distinctive dans l'emploi combinant les ressources initiales et acquises en vue de produire et exporter des biens intensifs en valeur-ajoutée.

La théorie moderne du développement spatial se résume dans la combinatoire de ces deux vecteurs.

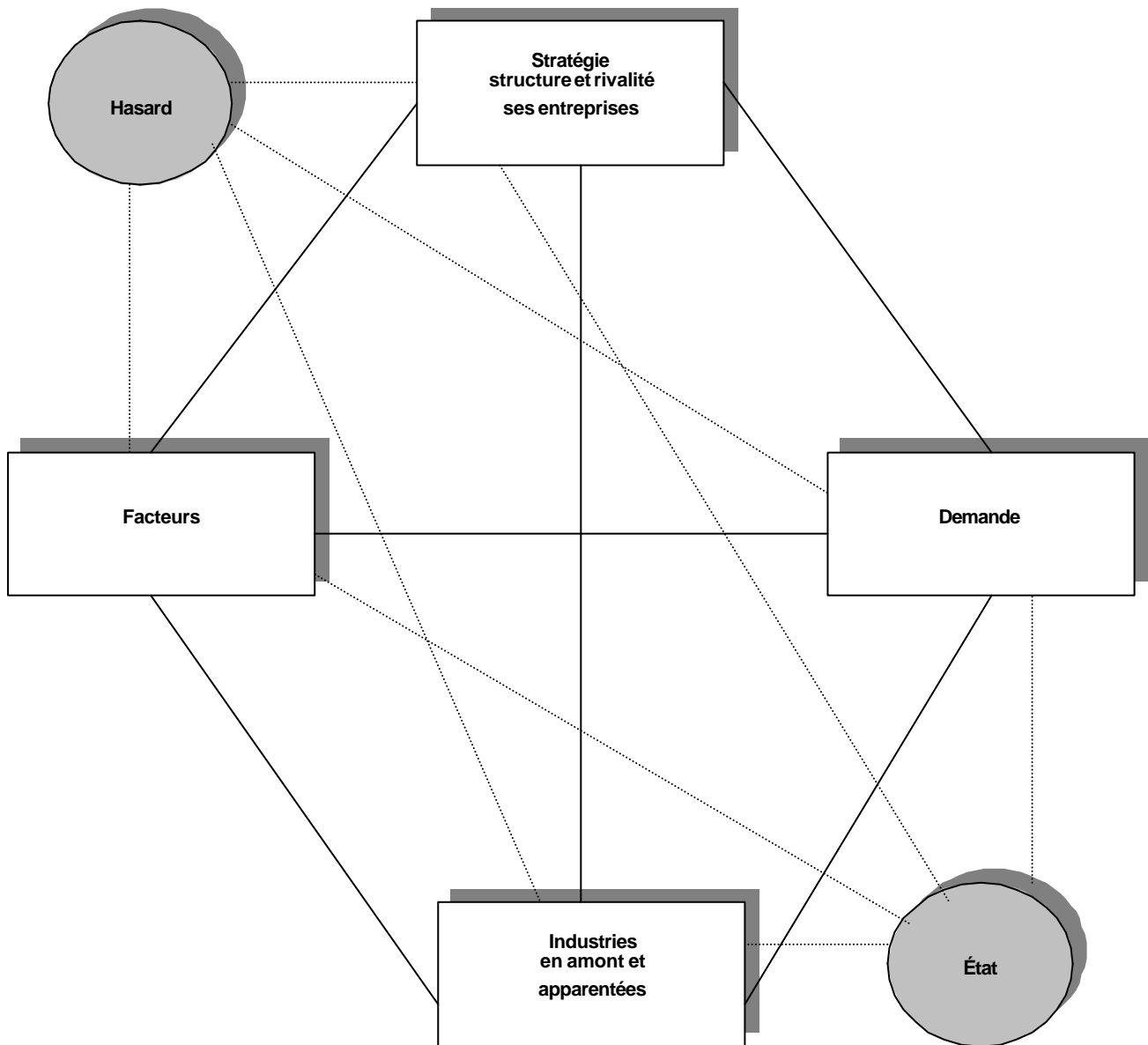
La base de l'offre d'une entité régionale définit la capacité technologique résultant de l'articulation du savoir, de la technologie, de la production et des propriétés fonctionnelles de l'entité spatiale relevant essentiellement de la structure et du mode de gestion étatique ainsi que de son impact sur les entités spatiales.

Le losange de Porter, définit le mécanisme national de création d'avantages concurrentiels selon la pertinence et l'efficacité du dispositif institutionnel appliqué aux quatre éléments du losange (Porter, 1996) qui détermine le dynamisme compétitif d'une entité nationale comme le montre la figure 7 à la page suivante.

FIGURE 7

Modèle du losange de Porter

Processus interactif de création d'avantages concurrentiels d'une entité nationale



Source : M. Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, ERPI, 1996.

Les gains sur les échanges que les régions peuvent réaliser en raison de leur capacité compétitive mondiale sont à la base première de toute impulsion soutenue de développement.

Par conséquent, une région ressources relevant d'une formation industrielle peut localiser toute activité intensive en technologie-capital, sans égard à ses handicaps initiaux, si elle dispose de moyens appropriés pour exploiter à la fois les leviers de la mondialisation et les avantages compétitifs du losange national (Porter, 1988).

Cette donnée établie par la théorie moderne repose sur les facteurs suivants :

- la libération des échanges et l'intégration des marchés ;
- la mobilité des grappes industrielles dans l'espace et le processus de décomposition qui les caractérisent ;
- le déploiement à l'échelle planétaire des flux du capital, de l'information, des connaissances et de la technologie.

En termes systémiques, la dynamique de diversification d'une entité repose sur la combinatoire de trois éléments :

- les réseaux mondiaux des échanges ;
- les avantages concurrentiels du losange national ;
- la compétitivité de l'entité articulée sur ses propriétés et son efficacité stratégique autonome.

En l'absence d'entraves résultant de l'entropie du dispositif étatique ou institutionnel national (le *Modèle québécois*), la théorie moderne démontre l'existence d'un large éventail d'activités intensives en technologie (valeur-ajoutée) que toute entité territoriale intégrée à une formation avancée, peut localiser par attraction, diversification ou création autonome.

C'est la proposition que nous formulons à propos des possibilités concrètes du développement des régions ressources.

Deux conditions sont à la base de cette proposition :

1. Les avantages absolus du Québec par rapport aux autres composantes du système nord-américain et mondial soit :
 - sa localisation à la périphérie de la première puissance économique, commerciale, financière et technologique ;
 - son accessibilité à un vaste marché de 360 millions\$ d'habitants à haut niveau de vie ;
 - la qualité, la mobilité et la productivité de sa force de travail ;
 - la stabilité des institutions politiques et sociales ;
 - la qualité de son infrastructure technologique.

Ces avantages absolus confèrent aux régions ressources en levier externe de développement à combiner avec leur propre compétitivité.

2. Les critères de compétitivité qu'impose la nouvelle logique industrielle en matière de localisation d'activités intensives en valeur-ajoutée soit :
 - l'envergure, la diversité et l'accessibilité aux ressources naturelles et énergétiques (hydroélectricité) ;
 - le différentiel entre les coûts de production et les prix du marché de destination nord-américain mondial ;
 - la qualité, la diversité et la capacité d'adaptation des ressources humaines et de la gestion ;
 - l'accessibilité à un marché riche et intégré du continent nord-américain (360 millions d'habitants) considéré parmi les pays les plus dynamique au monde ;
 - la capacité technologique établie ou réalisable dans le cadre d'une stratégie régionale de formation d'une base de l'offre selon la définition du BRI (*Berkley Research Institute*).

De toute évidence, une stratégie de rupture avec la dynamique du déclin des régions ressources, implique l'application d'un vecteur de transformation libérant une synergie contenue dans les structures actuelles des régions.

Le large éventail d'activités à localiser dans ces régions comporte trois catégories distinctes :

1. Les activités de services liées en amont aux entreprises exploitant les ressources naturelles et agroforestières (machinerie, appareils, matériaux, composants chimiques, électronique, transport, communication, ingénierie, design, traitement de l'information, approvisionnement, transport).
2. Les activités de première et seconde transformation des produits primaires (forestiers, miniers, énergétiques) selon le processus de formation des grappes générant des gains de productivité et des économies externes d'échelle dues à la complémentarité des activités polarisées dans la région (exemples : grappes industrielles en Suède, Danemark, et la répartition mondiale de la production dans la fabrication de l'Escort de Ford).
3. Les activités intensives en valeur-ajoutée non liées ou peu dépendantes des ressources naturelles, mais sensibles aux propriétés rurales de l'environnement régional et ou au différentiel du coût de reproduction de la force de travail (logement, nourriture, transport urbain, loisir, culture).

Le choix de la combinatoire des activités à localiser relève d'une analyse des avantages spécifiques requis à leur implantation d'une part, de l'envergure des moyens et des instruments autonomes, qu'une région peut déployer pour générer une dynamique de diversification, répondant à sa configuration technico-économique spécifique, d'autre part.

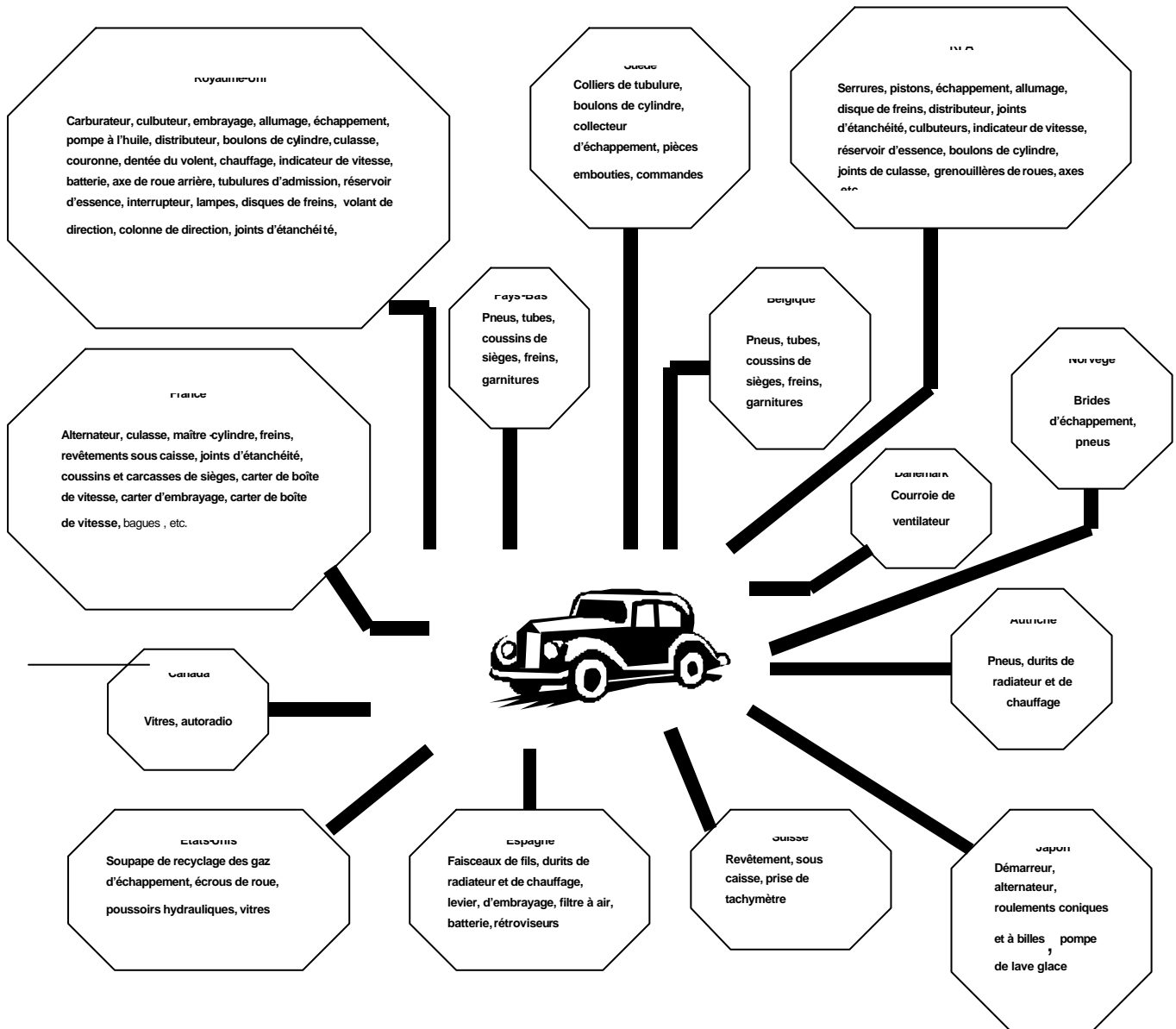
Pour récapituler, la problématique du développement des régions ressources présente un *pattern* identique : elles est d'ordre instrumental et stratégique. Elle renvoie à l'envergure des moyens autonomes que ces régions peuvent déployer à titre d'opérateur économique autonome.

Dans cette perspective, les rigidités et les contraintes qu'impose le modèle de gestion étatique (*Modèle québécois*), constitue le cœur de la problématique de transformation à résoudre.

Cette mutation est d'ordre institutionnel visant à allouer les moyens assurant l'autonomie des régions en premier lieu, instrumentale et économique en second lieu.

FIGURE 8

Les réseaux mondiaux dans l'industrie manufacturière :
les pièces de la Ford Escort (Europe)

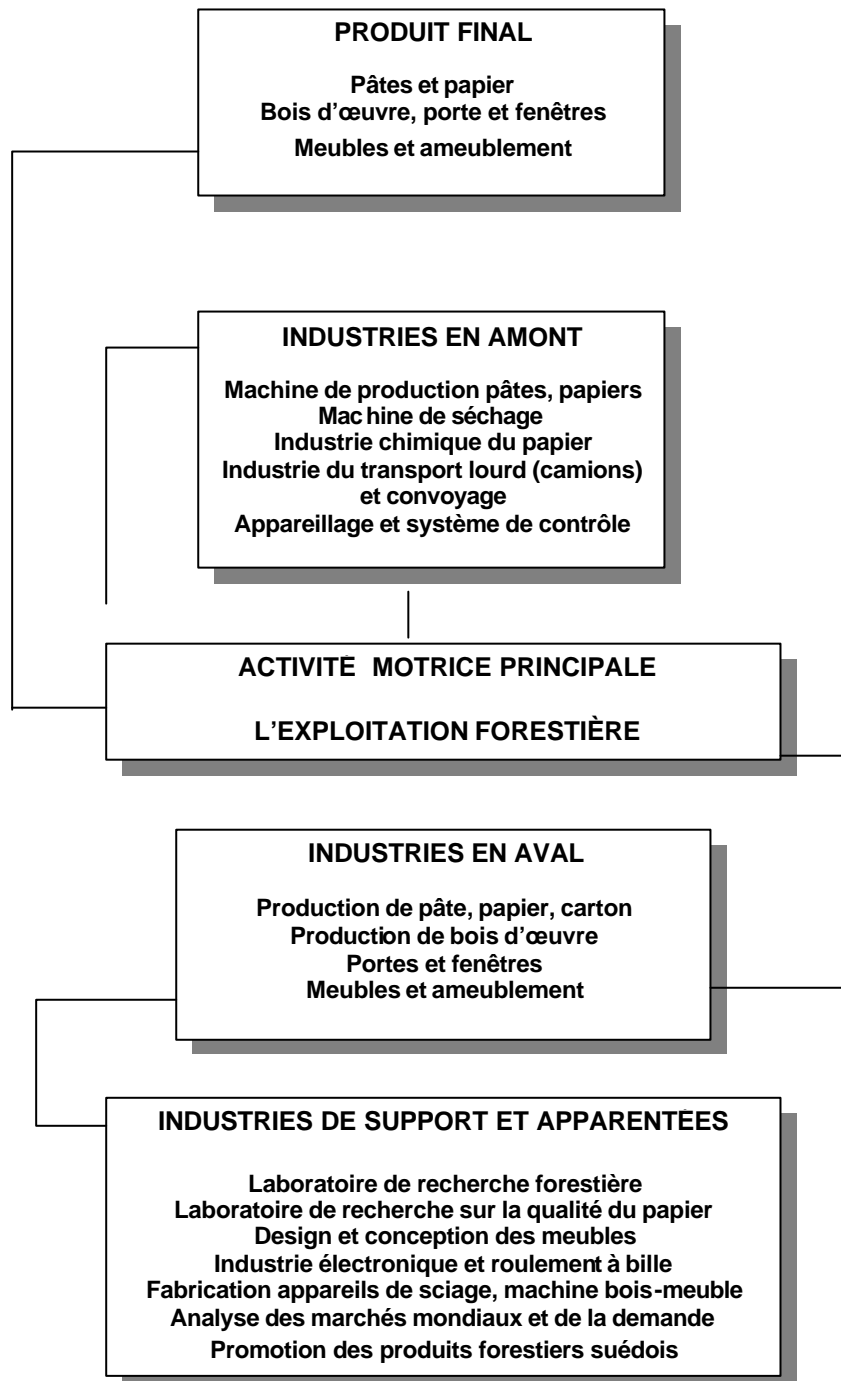


Note : le montage final s'effectue à Holewood (Royaume-Uni) et à Sarrelouis (RFA).
Source : Banque Mondiale. *Rapport sur le développement dans le monde*, 1987.

FIGURE 9

STRUCTURE D'UNE GRAPPE INDUSTRIELLE EN SUÈDE

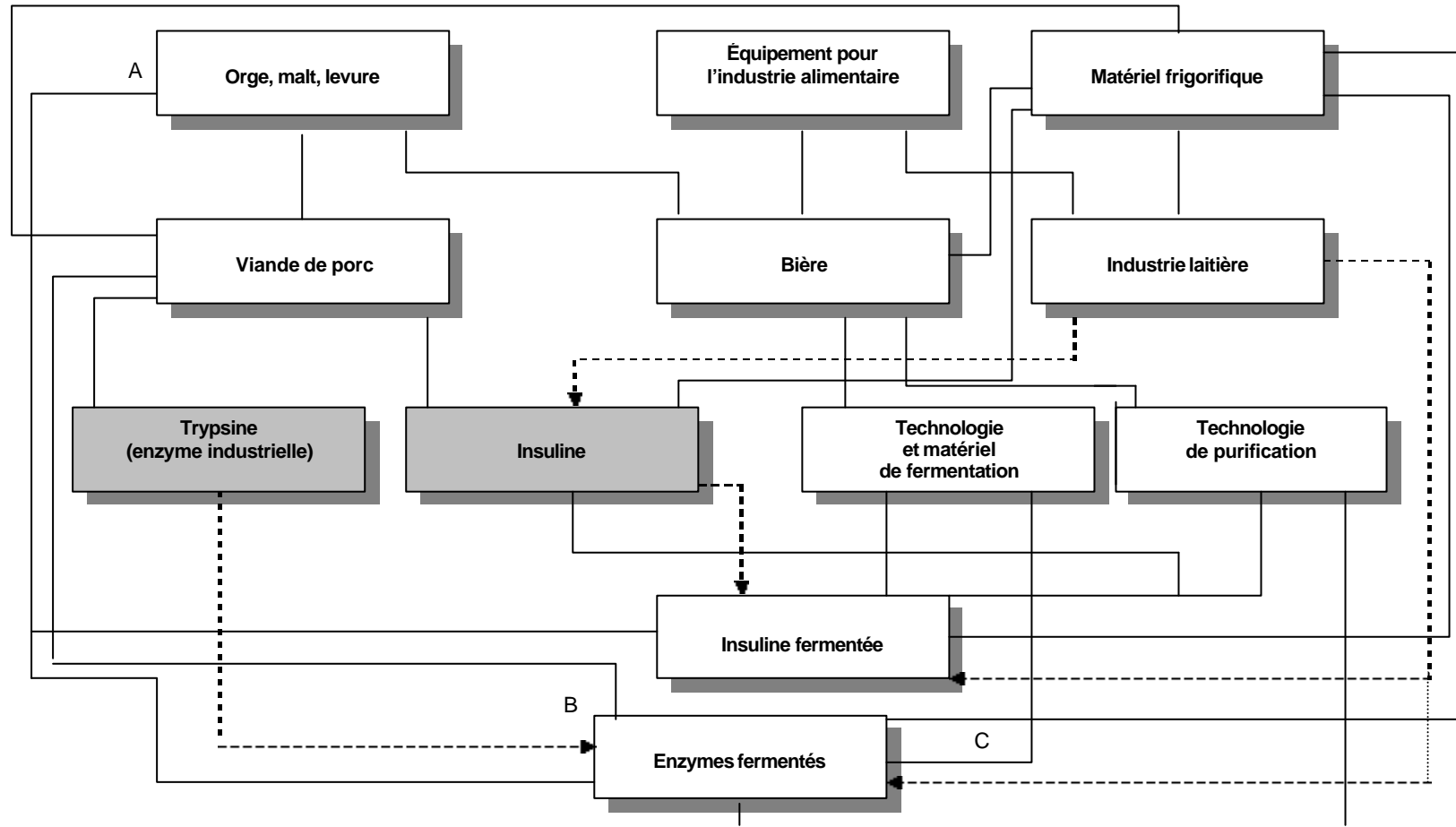
Les industries liées à la forêt



Source : M. E. Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*.

FIGURE 10

LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE ET LES PRODUITS À FORTE VALEUR-AJOUTÉE
Fabrication de l'insuline et des enzymes industriels



Source : M. Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*.

A. L'orge, le malt et la levure sont employés comme bouillon pour développer des organismes destinés à la fermentation des enzymes. B. La demande pour des enzymes détergentes émane d'abord des abattoirs.

C. Les producteurs d'insuline et d'enzymes trouvent leurs personnels qualifiés dans l'industrie laitière. Trait plein : relation amont-aval. Trait pointillé : technologie ou inputs communs.

4. UNE CONTRAINTE MAJEURE AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RESSOURCES : LE MODÈLE QUÉBÉCOIS

Ce qu'on qualifie de *Modèle québécois* de gestion des ressources publiques et de régulation des activités économiques, définit un ensemble de concepts, d'instruments et de modalités qu'applique l'appareil étatique à tous les niveaux de l'activité économique, sociale et territoriale.

Dans son contenu et ses caractéristiques fonctionnelles, ce modèle reproduit à l'échelle du Québec, le capitalisme étatique de gestion qui prévalait en France durant les années soixante. À la différence que le modèle gaullien original a fini par céder aux exigences de l'intégration économique en Europe, qui redéfinit les fonctions et les objectifs de l'intervention étatique, alors qu'au Québec, le concept de l'État moteur du développement et régulateur des forces du marché, à travers la gestion bureaucratique, continue à orienter les décisions et les interventions en matière de croissance et de développement, articulées sur les choix étatiques.

Résultat : non seulement l'économie québécoise dans son ensemble évolue selon une trajectoire d'appauvrissement comme le montre l'économiste Marcel Boyer¹ en comparant ses performances à celles du reste du Canada, mais toutes les régions ressources du Québec connaissent une trajectoire continue de déclin depuis plus d'une décennie².

En effet, un examen des indicateurs socioéconomiques de ces régions démontre de façon non équivoque, la détérioration de leurs assises productives et de leur capacité à exploiter les perspectives de développement que leur offre la mondialisation ou la mutation technologique en cours. L'échec de la quasi-totalité des programmes de support au développement de ces régions appliquée depuis une décennie selon des concepts erronés entretenus par la technocratie étatique s'explique par les constats suivants :

- le maintien du caractère dual des structures productives de ces régions et de la fragilité de la composante des activités non liées à l'exploitation directe des ressources naturelles (forestières, minières, agroalimentaires, etc.) ;
- le processus de décomposition et de disparition des exploitations agricoles familiales en dépit de l'ampleur de la croissance de la productivité et du rendement de cette importante composante des régions ressources³ ;
- la tendance générale au ralentissement du taux de formation du capital-équipement et en particulier des investissements publics en infrastructure, services de transport, communication, aménagement du territoire, R & D, services sociaux, etc.

Résultat : un faible niveau de création d'emplois attribuable à l'incapacité des PME régionales de compenser l'accroissement de la force de travail libérée du secteur ressources (activités forestière, minière, hydroélectrique, construction), ainsi que la force de travail des jeunes qui entrent sur le marché du travail et ayant un haut niveau de qualification.

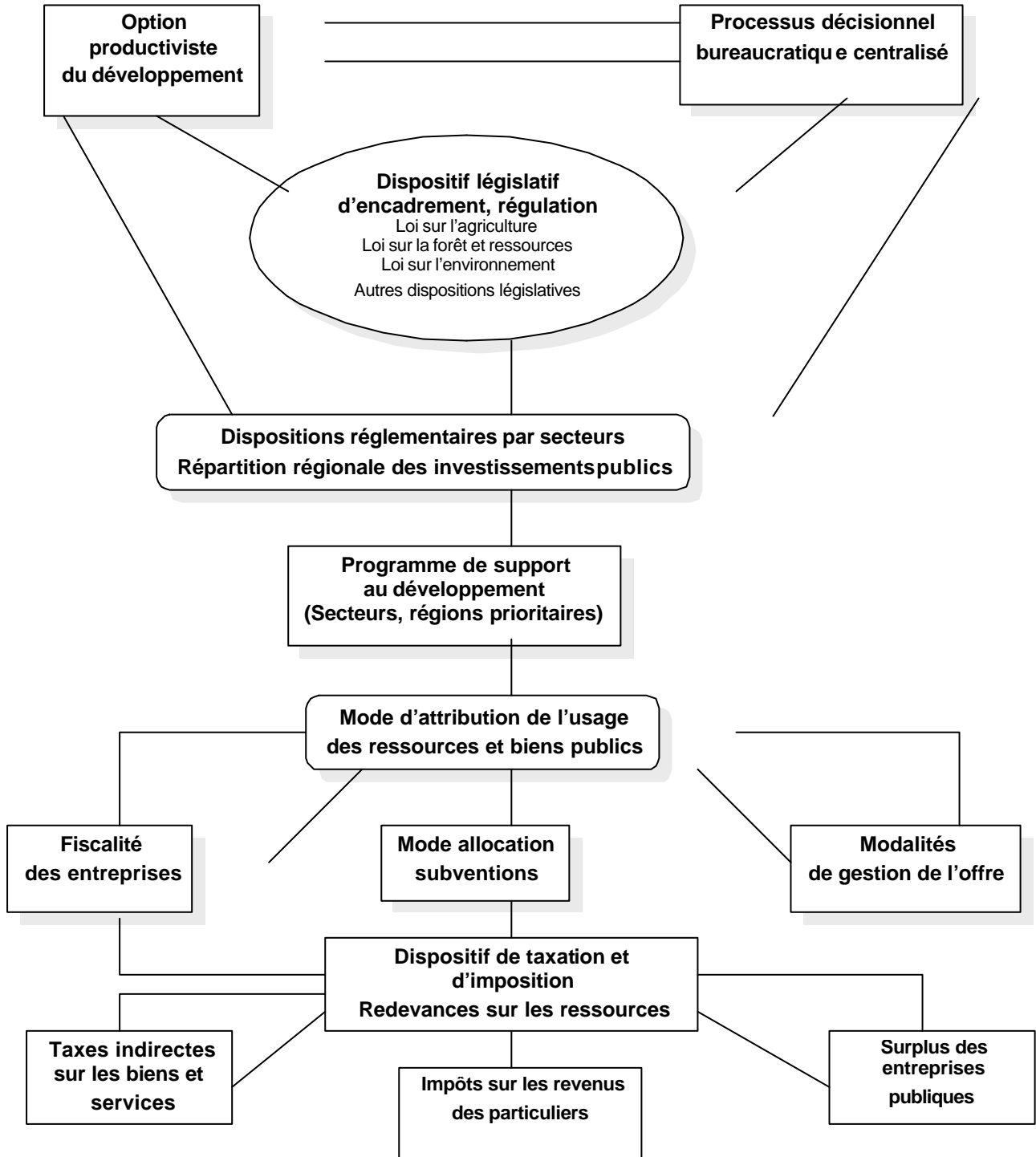
1. Marcel Boyer, *La performance économique du Québec*, CIRANO, 2001.

2. S. F. Moussally, *Les défaillances du modèle québécois de gestion et les exigences du développement des régions ressources*, UQAC, DSEA, 2001.

3. S. F. Moussally, *Crise de la ruralité et appauvrissement du Québec*, UQAC, DSEA, 2001.

FIGURE 11

Modèle québécois de gestion des ressources publiques



Source : S. F. Moussally, *Le Modèle québécois*, 2000.

C'est ainsi que la capacité compétitive des régions ressources s'affaiblit même dans les secteurs où elles disposent d'un avantage concurrentiel mesuré par le différentiel entre les prix du marché de destination et les coûts de production.

Cette donnée démontre qu'un avantage sur les coûts attribuable aux conditions régionales et / ou à la disponibilité des ressources, ne peut compenser un retard technologique et une déficience organisationnelle ou commerciale.

Ainsi, toutes les régions ressources du Québec présentent un *pattern* similaire, associant le haut niveau de chômage, au retard technologique des PME et la faiblesse d'une base compétitive de l'offre, permettant l'attraction de firmes, du capital et des technologies extérieures.

Cette configuration trouve son expression par les fuites qui affaiblissent le tissu économique et la base démographique de ces régions :

- la fuite de la force de travail qualifiée et mobile dans l'espace (exode démographique des 15-24 ans);
- la fuite de la rente réalisée sur les ressources par les grandes firmes oligopolistiques opérant dans les industries forestière, minière et énergétique (Hydro-Québec);
- la fuite de l'épargne régionale dont une partie est récupérée par un surplus fiscal net que le *Trésor public* réalise dans les régions ressources. Soit le différentiel net entre les recettes fiscales et les dépenses budgétaires incluant les investissements publics.

Une analyse utilisant la méthode des comparables nous a permis d'estimer à 604 millions\$ le surplus fiscal net que le *Trésor québécois* réalisait dans trois régions ressources au Québec en 1999, comme le montre le tableau suivant :

TABLEAU 1
Surplus fiscal net réalisé par le Trésor québécois en 1999

Saguenay—Lac-St-Jean	326 millions\$
Côte-Nord	175 millions\$
Abitibi-Témiscamingue	103 millions\$
Total	604 millions\$

Sur un autre plan, compte tenu du niveau élevé de sous-emploi qui caractérise les régions ressources sur une base permanente (20 à 40 % de plus que la moyenne nationale du chômage, selon les régions), le *Trésor public* du fédéral enregistre un solde négatif avec ces régions — dont 326 millions\$ au Saguenay—Lac-St-Jean en 1999¹.

1. S. F. Moussally, *L'autonomie décisionnelle et fiscale*, UQAC, DSEA, 2000.

Nous qualifions de politique du *bâton et de la carotte* la stratégie d'intervention que pratique l'appareil étatique québécois en matière de régulation des disparités territoriales de croissance dans l'espace québécois.

Le bâton : consiste en une structure fiscale déséquilibrée où les particuliers supportent plus de 76% du fardeau fiscal sous une forme d'impôts sur le revenu, dépassant largement celui des provinces canadiennes $\frac{3}{4}$ y compris l'Ontario $\frac{3}{4}$ et de taxes régressives sur les ventes combinées avec la parafiscalité (permis de conduire, contributions au Fonds de santé, etc.).

La carotte : comporte trois catégories de transferts et subventions alloués aux entreprises (PME), aux particuliers (aide sociale) et aux organismes communautaires, opérant dans des secteurs complémentaires ou compensatoires du secteur public.

C'est à ce niveau que le *Modèle québécois* de gestion présente des performances déficientes :

- Les PME et les grandes firmes oligopolistiques qui bénéficient des subventions publiques et / ou exonérations d'impôts dans le cadre d'une douzaine de programmes, visent la création d'emplois, réalisent très rarement les objectifs de création d'emplois, d'innovation et de croissance réelle, comme le montrent les études réalisées à ce sujet (Boucher, 1998; Fortin, 1984; Boyer, 2001; Migué, 1999).
- La PME considérée comme un objectif cible des interventions étatiques, constitue en soi un concept flou sans portée opérationnelle en matière de développement territorial — dans le contexte actuel de la mondialisation et du nouveau paradigme technologique.

Toute impulsion de développement à réaliser dans une région ressources implique le renforcement de base de l'offre et de la compétitivité de l'entité régionale comme tel, en utilisant le concept de réseau de firmes et de milieu industriel associé à une stratégie régionale de création d'un ou de plusieurs avantages concurrentiels, selon le schéma exposé auparavant.

L'insistance sur la PME comme source première de toute impulsion de développement territorial, procède d'une vision erronée du développement que la technostructure étatique partage avec le pédantisme académique. L'industrie du développement par l'entrepreneuriat sert les intérêts des promoteurs de ce modèle singulier et déficient de développement.

- Le concept de concertation qu'entretient le *Modèle québécois de gestion* en matière de création de synergies locales, constitue à toute fin pratique, une mystification au service de la technostructure étatique. Pour concilier au niveau régional des intérêts et des objectifs antagoniques comme c'est le cas de l'usage des biens publics par exemple (forêt, potentiel hydroélectrique), il faudrait autre chose que des tables de concertation.

La circulation de l'information, en l'absence de référentiel commun, équivaut à un gaspillage de temps et de salive. Seul l'arbitrage d'une instance démocratique régionale permet de résoudre les conflits d'intérêt à propos de l'emploi des biens publics. Or, à toute fin pratique, dans le *Modèle québécois*, les entités régionales n'existent pas comme telles. Elles constituent des unités de découpage administratif pour des fins de gestion et de déconcentration administrative publique. C'est le sens du discours officiel en matière de répartition des compétences entre l'État et les intervenants régionaux¹.

1. Jean-Pierre Jolivet, *Discours Université rurale québécoise* Trois-Pistoles, 1998.

Finalement, la notion erronée du « développement par le bas » explique l'échec des programmes d'intervention fragmentés, selon un concept techno-utilitaire qui consiste à décomposer une problématique régionale en plusieurs composantes communautaires et à fixer des objectifs et des sous-objectifs de ses composantes, dans le cadre d'une stratégie misant sur les initiatives par le bas.

Cette approche est valable dans un contexte de type européen caractérisé par une forte densité de population sur le territoire : dans les régions ressources du Québec caractérisées par la faible densité de la population, le « développement par le bas », constitue simplement une aberration sans portée concrète.

5. CONCLUSION

Pour récapituler, dans ses modalités opératoires, son fondement conceptuel et ses rigidités fonctionnelles, le *Modèle québécois* dans sa forme actuelle d'application constitue une contrainte principale au développement des régions ressources.

Les possibilités qu'ouvrent la dynamique de la mondialisation et le nouvel espace industriel, qu'engendre le nouveau paradigme technologique, requiert une double transformation des assises des régions ressources :

- la transformation de leur capacité compétitive en matière de localisation d'activités intensives en capital-technologie ;
- une mutation de leur base de l'offre réalisable par un rapport soutenu d'équipement augmente leur capacité technologique (infrastructure, réseaux et circuits de l'information, qualité des ressources humaines, etc.).

Cette double transformation requiert une double exigence :

- l'accessibilité des régions ressources au statut d'opérateurs autonomes disposant des moyens budgétaires, fiscaux et réglementaires appropriés ;
- la mise en œuvre de stratégies de création d'avantages concurrentiels permettant de rompre avec la trajectoire actuelle du déclin.

Pour réaliser ces exigences, nous souscrivons à l'affirmation de Marcel Boyer qui attribue au *Modèle québécois*, la causalité du déclin (appauvrissement) du Québec dans son ensemble et la nécessité de le mettre au rancart, comme une exigence à la création de toute impulsion au développement des régions.

Une résolution de l'*Assemblée Nationale* attribuant aux régions ressources leur autonomie en matière budgétaire, fiscale et réglementaire, sous le contrôle de *Conseil du Trésor*, constitue le premier pas vers la transformation des structures de ces régions.

Le Québec, dans son ensemble, organisé en réseau associant les régions au dispositif étatique central, réaliserait des gains d'efficacité, de flexibilité et de souplesse requis par la nouvelle logique d'organisation qu'impose la révolution technologique en cours.

BIBLIOGRAPHIE

- ADLER, Paul (1992). *Technology and the future of work*, New York, Oxford University Press.
- ANDERSON, A. E. (1985). *Creativity and regional development*, Laxenburg Institute for applied systems, 85/14.
- ARTHUR, B. (1985). *Industrial location and economics of agglomeration*, Stanford University Center.
- ASSOCIATION DES RÉGIONS DU QUÉBEC (1997). *Miser sur les complémentarités. Rapport du comité de travail sur la métropole, la capitale, les pôles régionaux et la ruralité*
- AYDALOT, Philippe (1985). *L'aptitude des milieux locaux à promouvoir l'innovation technologique*, exposé colloque Bruxelles.
- AYOMA, Yuko (1995). *Locational strategy in Japanese multinational*, thèse de doctorat, Université de Californie.
- BOYER, Marcel (2001). *La performance économique du Québec*, cahiers CIRANO.
- BOUCHARD, Russel *et al.* (2001). *Le pays trahi*, Chicoutimi, Société du 14 juillet.
- BOUCHER, Michel (1998). *Évaluation de la performance du gouvernement du parti québécois*, ÉNAP.
- CAMAGNI, R. (1991). *Local milieu, uncertainty and motivation networks*, London, Belhaven Press.
- , RABELLOTTI, R. (1992). *PME innovatrices et métropole industrielle dynamique : la zone nord de Milan*, GREMI / EDES, université de Neuchâtel.
- CARRIER, Lorraine (1998). *La concertation comme outil de régionalisation*, Association des régions du Québec.
- CASTELL, Manuel (1998). *La société en réseau*, Paris, Fayard.
- COMMISSION SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL (2001). *Documents sur la fiscalité du Québec*.
- CÔTÉ, Charles (1991). *Désintégration des régions*, Éditions JCL.
- CREVOISIER, Olivier, MAILLAT, Denis (1995). *Les nouveaux mécanismes de développement régional : les milieux innovateurs*, Université de Neuchâtel.
- DUNNING, John (1992). *Multinational enterprise and the global economy*, Massachusetts, Addison Webley.
- FORTIN, Bernard *et al.* (1984). *Évaluation économique des options du livre blanc sur la fiscalité*, Groupe de recherche Université Laval.
- GOSHAL, S. BARTTLET (1993). *Organization theory and multinational corporation*, New York, Saint-Martin Press.
- GRAHAM, P. (1996). *Les multinationales canadiennes*, Calgary University Press.

- HIGGINS, Benjamin, MARTIN, Fernand, RAYNAULD, André (1970). *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Québec, MEÉR.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). *Les comptes économiques du Québec. Investissements privés et publics Québec et ses régions*.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2001). *Le portrait de santé. Le Québec et ses régions*, Les publications du Québec.
- JULIEN, P.A., LAMONDE, P., LATOUCHE, D. (1976). *Québec 2001. Une société refroidie*, Boréal Express.
- MAILLAT, D. (1992). *La relation des entreprises innovatrices avec leur milieu*, GREMI / EDES, université de Neuchâtel.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS (2001). *Profil économique des régions du Saguenay—Lac-St-Jean, l’Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord*.
- , (2001). *Profil économique des MRC, régions 02, 08, 09*.
- MINISTÈRE DES FINANCES. MINISTÈRE DES RÉGIONS (2001). *La force des régions : un maillon essentiel de notre économie. Stratégie de développement économique des région ressources*, Québec.
- , *Le Saguenay—Lac-St-Jean : un maillon essentiel de notre économie. Stratégie de développement économique des régions ressources*, Québec.
- , *La Côte-Nord : un maillon essentiel de notre économie. Stratégie de développement économique des région ressources*, Québec.
- , *L’Abitibi-Témiscamingue : un maillon essentiel de notre économie. Stratégie de développement économique des région ressources*, Québec.
- MOUSSALLY, S. F. (2000). *L’autonomie décisionnelle et fiscale*, Chicoutimi, UQAC, DSEA.
- , (2001). *Crise de la ruralité et appauvrissement du Québec*, Chicoutimi, UQAC, DSEA.
- , (2001). *Les défaillances du Modèle québécois de gestion et les exigences du développement des régions ressources*, Chicoutimi, UQAC, DSEA.
- , (2001). *Estimé des flux de la fiscalité de l’Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord*, Chicoutimi, UQAC, DSEA.
- MIGUÉ, Jean-Luc (1999). *Étatisme et déclin du Québec. Bilan de la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions Varia.
- OZBEKHAN, Hassan (1976). La planification prospective, in *Actualité économique*.
- PORTER, Michael (1996). *L’avantage concurrentiel des Nations*, Montréal, ERPI.
- RATTI, R., D’AMBROGIO, F. (1992). *Processus d’innovation et intégration locale dans une zone périphérique*, GREMI / EDES, université de Neuchâtel.

TABLEAU 2
Principales données économiques Abitibi-Témiscamingue

Le territoire	Superficie	65 143 km ²
Les MRC	Abitibi Abitibi-Ouest Rouyn-Noranda Vallée-de-L'Or Témiscamingue	
Population	2000 : 152 549 habitants (2,1% du Québec) 1996 : 156 505 habitants 1991 : 155 445 habitants 2026 : 142 000 habitants (scénario continuité économique, ISQ)	
Revenu	Total du revenu personnel 2000 : 3 503 M\$ 1996 : 3 241 M\$	
Revenu par habitant	2000 : 22 995\$ (94,5% du revenu moyen du Québec)	
Produit régional (valeur des biens et des services finals produits) Estimé selon la méthode du ratio en 1999 (revenu personnel Québec / PIB = 84,8%)	Produit régional région 08 : 3 503 G\$ / 0,848 = 4 136 G\$	
Taux de chômage	<u>2000</u>	<u>1996</u>
▪ Abitibi-Témiscamingue	11,7%	10,9%
▪ Province de Québec	8,4%	11,9%
	} écart + 39%	
Taux d'activité	63,6%	
Transferts aux particuliers	2000 : 4 120\$ par habitant pour un total de 609,7 millions\$	
Variation des investissements publics entre 1995 et 1999	+ 2%	
Accroissement des investissements publics de la région de Montréal	+ 20%	
Indice de disparité régionale (ensemble du Québec 100%)	Abitibi-Témiscamingue : 94,3 Montérégie : 105,5 Montréal : 103,3 } 2000	

Source : Institut de la Statistique du Québec.

TABLEAU 3

Les recettes fiscales et parafiscales du Québec en Abitibi-Témiscamingue 1999

Impôts des particuliers : 12 982 G\$ x 0,019845 =	257,8 M\$ ¹
Contribution au Fonds de Santé : 4 291 G\$ x 0,019845 =	85,2 M\$
Taxes à la consommation : 8 819 G\$ x 0,019845 =	175,0 M\$
Impôts des sociétés publiques et privées (méthode des comparables, ratio 1,24 des impôts des particuliers)	319,7 M\$
Autres sources fiscales : 2 472 G\$ x 0,019845 =	49,0 M\$
Total des recettes fiscales et des redevances perçues, région 08 en 1999	886,7 M\$
Quote-part de la région des transferts fédéraux : Transferts reçus d'Ottawa = 6 352 G\$ x 0,021	133,4 M\$
Recettes fiscales du Québec en 1999	1 020,1 G\$

Source : Ministère des Finances du Québec, Budget 1999-2000.

1. Les chiffres sont arrondis à l'unité.

M : millions de \$. G : milliards de \$.

TABLEAU 4

Estimé des dépenses du Québec en Abitibi-Témiscamingue en 1999

(selon le ratio du poids démographique : 2,1%)

Santé et services sociaux : 14 051 G\$ x 0,021 =	295,3 M\$
Education et culture : 10 059 x 0,021 =	211,2 M\$
Soutien aux personnes : 4 736 G\$ x 0,021 =	99,5 M\$
Economie et environnement : 4 894 G\$ x 0,021 =	102,8 M\$
Gouverne et Justice : 3 143 G\$ x 0,021 =	66,0 M\$
Amortissement et immobilisation : 718 M\$ x 0,021 =	15,1 M\$
Total des dépenses budgétaires du gouvernement	789,9 M\$
Quote-part de la région de la dette du Québec : 60,9 G\$ en 1999 x 0,021 =	127,9 M\$
Total des dépenses imputées en 1999	917,8 M\$
Le Trésor québécois réalisait en 1999 en Abitibi-Témiscamingue un surplus fiscal net de : Total des recettes fiscales : 1 020,1 G\$ Total des dépenses budgétaires : 917,8 M\$	102,3 M\$

Source : Compilation effectuée par S.F. Moussally à partir des données du Ministère des Finances, Budget 2000-2001.

M : millions de \$. G : milliards de \$.

TABEAU 5
Principaux indicateurs du marché du travail
Région de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec 1991-2000

Indicateurs	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Abitibi-Témiscamingue										
Population 15 ans et + (000)	116,1	116,1	116,6	117,6	118,6	119,4	120,2	120,7	121,4	122,0
Population active (000)	70,1	69,1	68,8	70,4	73,7	73,3	76,6	74,7	76,2	77,6
Emploi (000)	60,3	59,6	59,2	61,2	65,2	65,3	65,6	63,5	65,9	68,5
Emploi temps plein (000)	49,0	49,4	47,9	50,0	53,9	53,8	53,0	50,6	53,7	56,6
Emploi temps partiel (000)	11,3	10,1	11,2	11,2	11,3	11,5	12,5	12,9	12,2	11,9
Chômage (000)	9,7	9,5	9,6	9,1	8,5	8,0	11,0	11,2	10,2	9,1
Taux de chômage (%)	13,8	13,7	14,0	12,9	11,5	10,9	14,4	15,0	13,4	11,7
Taux d'activité (%)	60,4	59,5	59,0	59,9	62,1	61,4	63,7	61,9	62,8	63,6
Taux d'emploi (%)	51,9	51,3	50,8	52,0	55,0	54,7	54,6	52,6	54,3	56,1
Ensemble du Québec										
Population 15 ans et + (000)	5 518,9	5 577,2	5 631,5	5 675,2	5 720,2	5 764,3	5 807,3	5 849,7	5 893,3	5 935,9
Population active (000)	3 507,2	3 483,4	3 505,2	3 537,2	3 554,5	3 569,2	3 606,2	3 660,2	3 701,6	3 753,2
Emploi (000)	3 081,7	3 041,5	3 039,9	3 100,6	3 147,5	3 145,9	3 195,1	3 281,5	3 357,4	3 437,7
Emploi temps plein (000)	2 561,5	2 517,1	2 501,0	2 568,4	2 600,2	2 581,3	2 624,4	2 701,9	2 791,6	2 856,4
Emploi temps partiel (000)	520,2	524,4	538,9	532,2	547,3	564,6	570,7	579,6	565,8	581,3
Chômage (000)	425,5	441,8	465,3	436,6	406,9	423,3	411,1	378,7	344,2	315,5
Taux de chômage (%)	12,1	12,7	13,3	12,3	11,4	11,9	11,4	10,3	9,3	8,4
Taux d'activité (%)	63,5	62,5	62,2	62,3	62,1	61,9	62,1	62,6	62,8	63,2
Taux d'emploi (%)	55,8	54,5	54,0	54,6	55,0	54,6	55,0	56,1	57,0	57,9

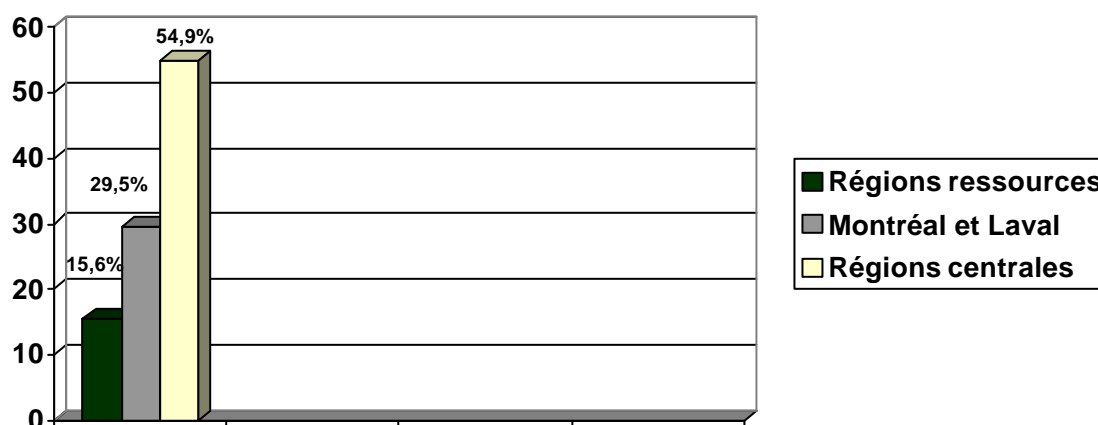
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, séries chronologiques, 1991-2000, données publiées en février 2001. Direction de l'analyse économique, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

TABEAU 6
Population et superficie des régions administratives du Québec — 2000

Régions	Population	Poids démographique (%)	Superficie (km ²)	Densité (habitants au 100 km ²)
Bas-Saint-Laurent	204 308	2,8	22 404	912
Saguenay—Lac-St-Jean	286 665	3,9	104 018	276
Capitale-Nationale	646 218	8,8	19 312	3 346
Mauricie	262 212	3,6	39 736	660
Estrie	288 530	3,9	10 145	2 844
Montréal	1 825 527	24,8	499	365 837
Outaouais	319 879	4,3	32 946	971
Abitibi-Temiscamingue	152 549	2,1	65 143	234
Côte-Nord	102 146	1,4	298 471	34
Nord-du-Québec	39 450	0,5	839 696	5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	101 793	1,4	20 621	494
Chaudière-Appalaches	389 578	5,3	15 136	2 574
Laval	349 172	4,7	245	142 519
Lanaudière	397 112	5,4	13 499	2 942
Laurentides	468 912	6,4	21 587	2 172
Montérégie	1 317 163	17,9	11 176	11 786
Centre-du-Québec	221 234	3,0	6 986	3 167
Ensemble du Québec	7 372 448	100,0	1 521 620	485
▪ Régions ressources	1 149 123	15,6	1 390 089	83
▪ Régions centrales	4 048 626	54,9	130 787	3 096
▪ Montréal et Laval	2 174 699	29,5	744	292 298

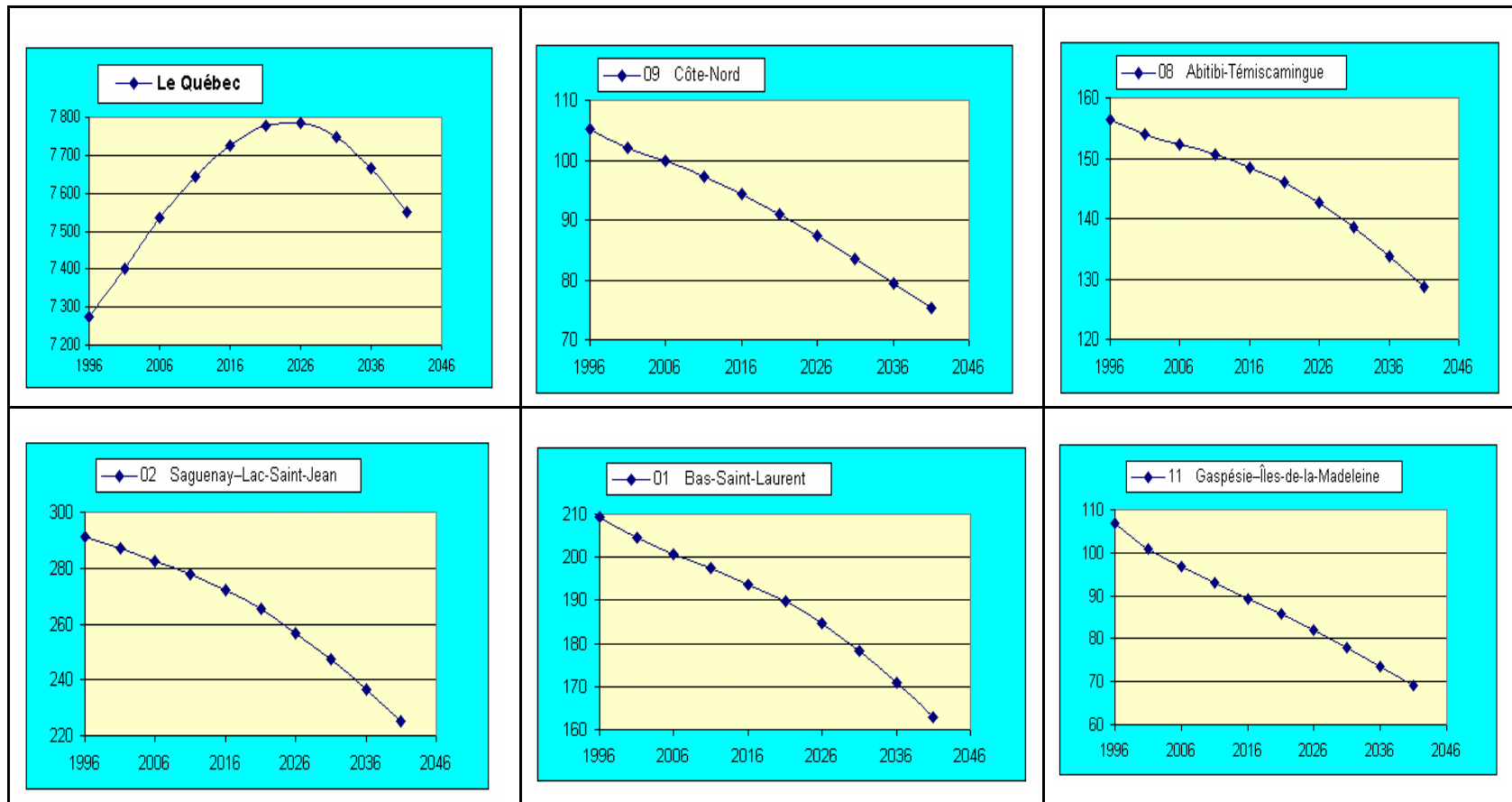
Source : Institut de la statistique du Québec.

FIGURE 12
Graphique représentant le poids démographique des blocs régionaux — 2000
 (en pourcentage)



Source : Institut de la statistique du Québec.

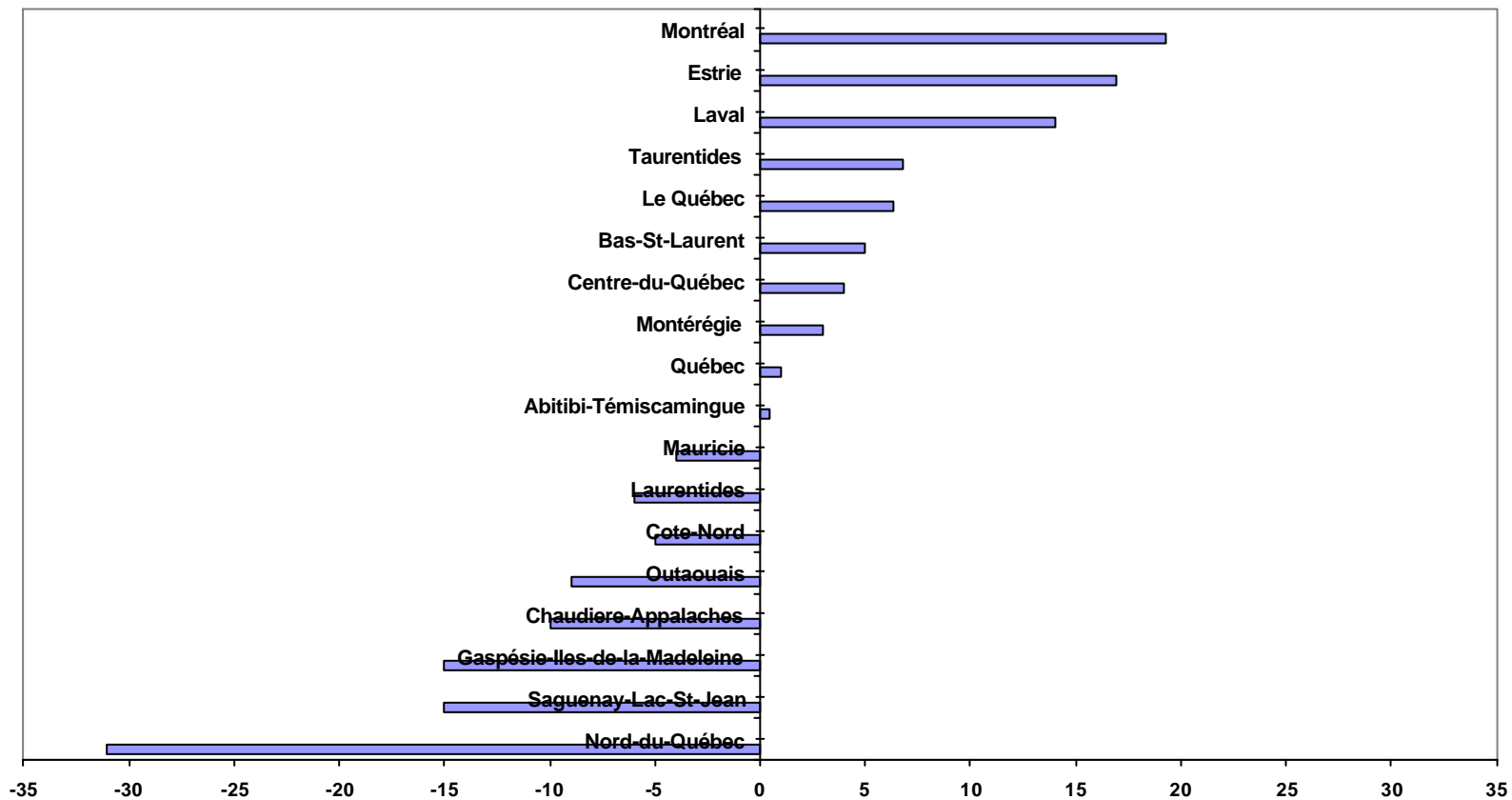
FIGURE 13
Graphique des perspectives démographiques du Québec et de cinq régions-ressources, 1996-2041



Source : Institut de la statistique du Québec, 2001.

FIGURE 14

Graphique de la variation annuelle composée des dépenses en immobilisations
des régions administratives, Québec, 1997-1999
(en pourcentage)



Source : Investissements privées et publics Québec et ses régions, Institut de la statistique du Québec, janvier 2001.

TABEAU 7
Estimé des recettes fiscales générées par la Côte-Nord au Trésor québécois en 1999
 (Méthode des comparables d'estimation des recettes fiscales)

Estimé des impôts prélevés par le gouvernement du Québec basé sur deux paramètres :

le poids démographique de la région 09 en 1999 appliqué au total des impôts des particuliers perçus par le Trésor québécois soit, 16,1 milliards\$, pondéré par un indicateur du niveau de revenu personnel par rapport à la moyenne du revenu personnel du Québec en 1999 soit :

- Impôts des particuliers : $16,1 \text{ milliards\$} \times 1,4\% \times 0,995 = 224,2 \text{ millions\$}$
- Contribution au Fonds de Santé : $4,291 \text{ milliards\$} \times 1,4\% \times 0,995 = 59,8 \text{ millions\$}$

Estimé des impôts des sociétés privées et des entreprises publiques opérant sur la Côte-Nord en 1999. Approche par le ratio des impôts des sociétés par rapport aux impôts payés par les particuliers en 1999. Pour l'exercice budgétaire de 2000-2001, la répartition des recettes du Trésor québécois selon les catégories de contribuables présente la configuration suivante :

Impôts des particuliers	15,9 milliards\$
Abattement spécial	2,9 milliards\$
Impôts des sociétés	
▪ Impôts sur le revenu	2,114 milliards\$
▪ Taxe sur le capital	2,260 milliards\$
▪ Taxe de masse salariale	6,080 milliards\$
Fonds de santé : 4 436 millions\$	
CSST : 1 598 millions\$	
CNT : 46 millions\$	
Taxe et droits sur les biens et services : $9\,972 \text{ millions\$} \times 30\% =$	2,991 millions\$
Redevances sur les ressources, droits et permis : $5\,324 \times 20\% =$	2 662 millions\$
Total des impôts et des redevances des entreprises en 1999	16 107 millions\$

Source : Institut de la statistique du Québec, 2001.

TABLEAU 8
Estimé des dépenses du gouvernement du Québec sur la Côte-Nord en 1999
 (méthode du ratio de la population en 1999 de 1,4%)

Santé et services sociaux	14 051 milliards\$ (x 0,014%)	196,6 millions\$
Éducation et culture	10 059 milliards\$ (x 0,014%)	140,8 millions\$
Soutien aux personnes	4 736 milliards\$ (x 0,014%)	66,3 millions\$
Économie et environnement	4 894 milliards\$ (x 0,014%)	68,5 millions\$
Gouverne et justice	3 143 milliards\$ (x 0,014%)	44,0 millions\$
Amortissement et immobilisation	718 millions\$ (x 0,014%)	10,0 millions\$
Total des dépenses Québec / région 09	522,3 millions\$	
Quote-part de la région 09 à la dette publique (7 599 milliards x 0,014% = 101 millions\$)	101 millions\$	
Total des dépenses budgétaires Côte-Nord	633,3 millions\$	
Surplus fiscal net réalisé par le <i>Trésor québécois</i> dans la région 09 en 1999		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Total des recettes fiscales estimées en 1999 ▪ Total des dépenses imputées en 1999 ▪ Surplus net réalisé 	<p>808,1 millions\$</p> <p>633,1 millions\$</p> <p><u>175 millions\$</u></p>	

Source : *Budget du Québec*, Ministère des Finances, 1999.

Ratio impôts, redevances des sociétés / impôts des particuliers = 16 107 millions\$ / 12 982 millions\$ = 1,24

L'estimé des redevances fiscales et de l'impôt des sociétés privées et publiques de la Côte-Nord payés en 1999 :

224,2 millions\$ x 1,24 = 278 millions\$.

Note : Les allocations payées par la RRQ, la SAAQ et les autres organismes publics du type assurantiel ne sont pas considérées comme des dépenses budgétaires : ces transferts ne figurent pas dans le budget des dépenses du gouvernement.

TABEAU 9
Valeur des exportations internationales en produits primaires et électricité de la Côte-Nord
en 1999 (en millions de \$)

Produits	Total du Québec	Ratio région 09	Côte-Nord
Aluminium et alliages	4 207 800 milliards\$	35%	1 472 700 milliards\$
Papier journal	3 430 500 milliards\$	25%	857 500 millions\$
Bois d'œuvre	2 177 600 milliards\$	25%	544 400 millions\$
Autres produits du bois	1 130 500 milliards\$	15%	169 500 millions\$
Pâte de bois et similaire	897 100 millions\$	10%	89 700 millions\$
Électricité	743 800 millions\$	40%	297 500 millions\$
Autres papiers	646 400 millions\$	10%	64 600 millions\$
Carton	644 100 millions\$	10%	64 400 millions\$
Minerais et produits miniers			400 millions\$ (estimé)
Total	13 977 milliards\$		3 960 milliards\$
Part de la Côte-Nord dans l'exportation des produits primaires et énergétiques excluant les produits miniers et grains		25,65%	
Part des exportations de la Côte-Nord de 9 produits primaires / total des exportations en 1999		6,38%	

Source : Institut de la statistique du Québec.
 Ratio 6,38 / 1,4 = 4,55 (1,4% = poids démographique de la Côte-Nord. 4,55 x 0,60 = 2,73.

TABEAU 10
Estimé des recettes fiscales du Québec au Saguenay—Lac-St-Jean 1999
 (méthode III selon le ratio des impôts / revenu disponible régional)

Étapes d'estimé des impôts directs des particuliers de la région 02 perçus par Québec en 1999 :

1.	Calcul du % des impôts directs des particuliers et des transferts aux administrations publiques en 1996 par rapport au revenu personnel régional	
	Revenu personnel régional 1996	5 529 millions \$
	Impôts directs et transferts aux administrations publiques des particuliers selon l'ISQ (ratio = 1 459 / 5 529 = 26,39%)	1 459 millions \$
2.	Calcul du % des transferts aux administrations publiques pour l'ensemble du Québec par rapport au revenu personnel 7,86 % Transferts aux administrations publiques des particuliers en 1996 pour le Québec ^a Revenu personnel total pour le Québec ^b (12 218 / 155 446 = 7,86 %)	12 218 millions \$ 155 446 millions \$
3.	Impôts payés par les particuliers de la région au gouvernement fédéral en 1996 ^c	467.3 millions \$
4.	Transferts payés par la région en 1996 aux administrations publiques (selon le ratio 7,86 % = 5 529 x 7,86 % =)	434.6 millions \$
5.	Impôts des particuliers perçus par Québec pour la région du Saguenay—Lac-St-Jean (1 459 millions \$ - (3) + (4) = 1 459 - 901.9 =) % des impôts directs des particuliers / revenu personnel en 1996 557.1 / 5 529 = 10.07 % revenu personnel pour la région 02	557.1 millions \$ 6 009 millions \$
6.	Impôts des particuliers région 02 versés à Québec en 1999 (6 099 millions \$ x 10,07 %) Estimé selon la méthode des ratios ajustés Écart entre les deux méthodes Moyenne des deux estimés Ajustement du total des recettes fiscales du gouvernement du Québec au Saguenay—Lac-St-Jean en 1999 (1 911 \$ + (582.9-560.8) =) Surplus fiscal réalisé par Québec en 1999 (1 933.9 - 1 607.0 =) Total des injections du Québec en 1999 : 1 607 millions \$	605.1 millions \$ 560.8 millions \$ 44.3 millions \$ 582.9 millions \$ 1 933.9 millions \$ 326.9 millions \$

a. Institut de la statistique du Québec (ISQ)

b. ISQ.

c. Revenu Canada (Cansim).

TABLEAU 11
Les injections du gouvernement du Québec dans la région 02 en 1999-2000

Santé et services sociaux	(14 051 X 3,9 %)	548 0 M\$ ^a
Education et culture	(10 051 x 3,9 %)	392 0 M\$
Soutien aux personnes	(4 736 x 3,9 %)	184 7 M\$
Economie et environnement	(4 894 x 3,9 %)	190 8 M\$
Gouverne et justice	(3 143 x 3,9 %)	122 6 M\$
Amortissement et immobilisations	(718 x 3,9 %)	28 0 M\$
Total des dépenses en 1999		<u>1 466 1 G\$</u>
Moins l'ajustement du sous financement en santé		(28 0) M\$
Moins l'ajustement du sous financement investissement		(119 3) M\$
Plus la quote-part de la région au service de la dette (3,9 %)		288 6 M\$
Total des injections dans la région 02 ^b		<u>1 607 0 G\$</u>
Différentiel entre les recettes et les injections en 1999	1 933,9 G\$ - 1 607 G\$ =	326,9 M\$ / an

a. En millions de \$. M : million de \$. G : milliard de \$.

b. Les prestations de la RRQ versées dans la région en 1999 et estimées à 160 M \$ sont considérées équivalentes à la quote-part de la région du surplus réalisé en 1999 par la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

Composition des injections :
 les dépenses des opérations courantes et des programmes
 les transferts et subventions
 les investissements en immobilisations et équipements
 l'ajustement : + 288.6 M\$, quote-part de la région au service de la dette de 7.4 milliards \$.

Coefficient de régionalisation des injections :

3,9 % poids relatif de la région.

Ajustements spécifiques :

Sous financement de la Santé et Services sociaux

dépense selon le ratio 3,9 % = 548 M \$

dépense effective région 02 = 520 M \$

sous financement = 28 M \$

Sous financements des investissements et immobilisations

investissements selon le ratio 3,9 % = 257 M \$

investissement réalisé (2,18% du total) 137.7 M \$

ajustement de l'écart = 119.3 M \$

Source : Ministère des finances, Budget 1999-2000.

TABEAU 12
Évolution du revenu personnel par habitant dans les régions ressources 1995-1999
 (en dollars constants de 1995)

Revenu / habitant	1995	1997	1999	% variation 1995-1999
<i>Montréal</i>	22 973\$	23 136\$	24 289\$	+ 5,7%
Régions-ressources				
<i>Côte-Nord</i> % revenu / Montréal	21 274\$ 92,6%	20 792\$ 89,9%	21 843\$ 89,9%	+ 2,7%
<i>Outaouais</i> % revenu / Montréal	20 715\$ 90,2%	20 343\$ 87,9%	20 869\$ 85,9%	+ 0,07%
<i>Abitibi-Témiscamingue</i> % revenu / Montréal	20 352\$ 88,6%	19 928\$ 86,1%	20 810\$ 85,7%	+ 0,02%
<i>Saguenay—Lac-St-Jean</i> % revenu / Montréal	19 891\$ 86,6%	18 895\$ 81,7%	19 732\$ 81,2%	- 0,09%
<i>Mauricie</i> % revenu / Montréal	19 347\$ 84,2%	18 642\$ 80,6%	19 628\$ 81,6%	+ 1,4%
<i>Centre-du-Québec</i> % revenu / Montréal	18 915\$ 82,3%	19 182\$ 82,9%	20 015\$ 82,4%	+ 5,8%
<i>Bas-Saint-Laurent</i> % revenu / Montréal	18 328\$ 79,8%	17 781\$ 76,8%	18 789\$ 77,4%	+ 2,5%
<i>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i> % revenu / Montréal	17 035\$ 74,1%	16 304\$ 70,5%	16 796\$ 69,1%	- 1,5%

Estimés calculés à partir des Comptes économiques — Revenus / Régions.
 Source : ISQ, février 2001.

TABLEAU 13

Estimé de la part de la rente sur les ressources publiques récupérable par les régions nordiques du Moyen-Nord : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Saguenay/Lac-St-Jean
(M : millions de dollars. G : milliards de dollars)

Méthode des comparables

Cette méthode permet d'estimer dans un premier temps, le produit régional, selon le ratio de 52,5% des salaires payés en 1999 dans chacune des régions qui représente la part des salaires dans le PIB en 1999, selon les Comptes économiques du Québec (ISQ, 2001).

PIB du Québec (1)	204 062 G\$
Total des salaires payés (2)	107 100 G\$
Ratio : 2 / 1	52,5%
Salaires payés au Saguenay/Lac-St-Jean en 1999	3 975 G\$
Estimé du produit régional	7 571 G\$
Salaires payés en Côte-Nord en 1999	2 198 G\$
Estimé du produit régional	4 186 G\$
Salaires payés en Abitibi-Témiscamingue en 1999	1 753 G\$
Estimé du produit régional	3 300 G\$

Produit intérieur des trois régions

7 571 G\$ + 4 186 G\$ + 3 300 G\$ = **15 057 G\$** en dollars courants de 1999

Part de la valeur-ajoutée réalisée sur l'exploitation des ressources naturelles incluant l'hydroélectricité, la forêt publique et les ressources minières :

Ratio 30% du produit régional Valeur-ajoutée = 15 071 G\$ x .30 = **4 517 G\$**

Ratio de 10% de la part de la rente récupérable = **451 M\$**

Vérification : en 1999, les trois régions représentaient 7,4% de la population du Québec. L'indice d'activité mesuré par le ratio du salaire par habitant par rapport au salaire moyen par habitant du Québec, soit 14 837\$ / 14 567\$ = 1,0815.

Estimé du produit intérieur des trois régions nordiques :

204 062 G\$ x 7,4 x 1,0815 x .9 = 14 697 G\$

Source : Estimé effectué par S. F. Moussally à partir des *Comptes économiques du Québec*.

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

FIGURE 1	La mondialisation et le développement des formations industrielles avancées	5
FIGURE 2	Le nouveau paradigme technologique de l'information Troisième révolution industrielle	7
FIGURE 3	Processus de création d'impulsions	11
FIGURE 4	Processus de création d'avantages concurrentiels d'une région périphérique rurale	13
FIGURE 5	Le nouveau paradigme technologique de l'information	17
FIGURE 6	Les composantes systémiques de la ruralité	18
FIGURE 7	Modèle du losange de Porter	22
FIGURE 8	Les réseaux mondiaux dans l'industrie manufacturière	25
FIGURE 9	Structure d'une grappe industrielle en Suède	26
FIGURE 10	La filière agroalimentaire et les produits à forte valeur-ajoutée	27
FIGURE 11	Modèle québécois de gestion des ressources publiques	29
FIGURE 12	Poids démographique des blocs régionaux — 2000	39
FIGURE 13	Perspectives démographiques du Québec et de cinq régions ressources, 1996-2041	40
FIGURE 14	Variation annuelle composée des dépenses en immobilisations des régions administratives, Québec, 1997-1999	41

TABLEAU 1	Surplus fiscal net réalisé par le Trésor québécois en 1999	30
TABLEAU 2	Principales données économiques Abitibi-Témiscamingue	36
TABLEAU 3	Les recettes fiscales et parafiscales du Québec en Abitibi-Témiscamingue 1999	37
TABLEAU 4	Estimé des dépenses du Québec en Abitibi-Témiscamingue en 1999	37
TABLEAU 5	Principaux indicateurs du marché du travail Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec 1991-2000	38
TABLEAU 6	Population et superficie des régions administratives du Québec — 2000	39
TABLEAU 7	Estimé des recettes fiscales générées par la Côte-Nord au Trésor québécois en 1999	42
TABLEAU 8	Estimé des dépenses du gouvernement du Québec sur la Côte-Nord en 1999	43
TABLEAU 9	Valeur des exportations internationales en produits primaires et électricité de la Côte-Nord en 1999	44
TABLEAU 10	Estimé des recettes fiscales au Saguenay/Lac-St-Jean 1999	45
TABLEAU 11	Les injections du gouvernement du Québec dans la région 02 en 1999	46
TABLEAU 12	Évolution des revenus personnel par habitant dans les régions ressources 1995-1999	47
TABLEAU 13	Estimé de la part de la rente sur les ressources publiques récupérable par les régions nordiques du Moyen-Nord	48